LEVEL
ONE

Cahiers
du Cercle Ernest-Renan

POUR LIBRES RECHERCHES D'HISTOIRE DU CHRISTIANISME

Paraissant tous les trois mois

Président d'honneur : Prosper Alfaric

SOMMAIRE

P. ALFARIC. *L'Excommunication*

G. ORY..... *Jésus a-t-il été crucifié ?*

CERCLE ERNEST-RENAN
3, rue Récamier - PARIS VII^e^
C. C. P. Paris 10.606-47

N° 6 - Deuxième trimestre 1955 Le N° isolé : 150 F.

ORIGINE ET BUT DU CERCLE ERNEST-RENAN

Le « Cercle Ernest Renan pour libres recherches d'histoire du Christianisme » est né de propos familiers échangés entre amis sur la genèse de l'Eglise, sur certains aspects de son histoire et sur ses tendances actuelles. Il nous est vite apparu qu'il serait opportun de nous rencontrer à intervalles réguliers et de nous adjoindre des camarades animés du même esprit qui deviendraient, en toute cordialité, des collaborateurs. Ainsi a été élaboré, dès 1950, un premier programme destiné à une publicité restreinte, dont l'extrait suivant donne la substance :

« Nous sommes quelques-uns à penser qu'il serait opportun de constituer un groupe vivant et agissant, destiné à faciliter les échanges de vues et de renseignements, les recherches personnelles et la diffusion des résultats acquis, en tout ce qui concerne les origines lointaines ou proches du Christianisme, les facteurs de son évolution, la nature et la portée de son rôle social.

« Un tel organe de liaison peut être en tout temps très utile. Nous le jugeons, aujourd'hui, indispensable. D'une part, en effet, l'Eglise se montre plus entreprenante et novatrice que jamais. D'autre part, des documents inédits comme ceux des manuscrits, vraisemblablement esséniens, découverts depuis peu à l'ouest de la Mer Morte, viennent s'ajouter à ceux que nous ont déjà livrés d'autres découvertes du même genre et aux innombrables écrits, depuis longtemps connus, qui restent encore enveloppés de mystère.

« En raison du programme envisagé, notre groupe s'intitule « Cercle Ernest Renan », comme d'autres Cercle Descartes, Cercle Claude Bernard, Cercle Anatole France, Cercle Paul Langevin. Il n'a pas plus l'intention de s'en tenir à la pensée de Renan que ses pareils à celle de Descartes et de Claude Bernard, de France et de Langevin. Il veut seulement se mettre, comme eux, sous le patronage moral d'un grand esprit qui donna un bel exemple de pensée libre, de recherche audacieuse, de dévouement à la science, et qui serait le premier aujourd'hui à vouloir se dépasser lui-même.

« Tous ceux que ce programme attire seront chez nous les bienvenus. Tous sont invités à nous dire leurs désirs, à nous proposer leurs suggestions, à nous faire bénéficier de leur collaboration.

« Nos réunions seront en principe, mensuelles. Nous en donnerons un aperçu sommaire dans un « Bulletin » paraissant tous les mois.

« Par son intermédiaire, nous nous tiendrons en liaison étroite avec ceux de nos adhérents qui ne pourraient assister aux réunions. Il nous sera donc possible de recruter des adhésions en province et de constituer ainsi à travers le pays un bloc puissant d'esprits libres capables de se prononcer en connaissance de cause sur la vie et l'action des croyances communes. »

L'appel fut entendu par beaucoup et nous amena des adhésions nombreuses dont la liste n'a cessé de s'allonger et donne un total déjà imposant.

L'EXCOMMUNICATION

Ses origines, son histoire

par Prosper ALFARIC

L'excommunication a tenu dans l'Eglise une si grande place que son histoire est intimement liée à celle du christianisme. Aussi est-elle très instructive.

Qu'est-ce donc qu'excommunier ? C'est exclure quelqu'un de la communion, c'est-à-dire de la société des fidèles. C'est le rejeter en dehors du groupe religieux dont il faisait partie.

Une pratique de ce genre va contre les usages modernes qui s'inspirent d'une tolérance très large. Mais elle a les origines les plus anciennes.

Les hommes sont naturellement intolérants. Ils ont une tendance instinctive à écarter loin d'eux, à éliminer par tous les moyens dont ils disposent les gens qui ne pensent pas ou ne font pas comme eux. C'est seulement grâce à une éducation très longue et délicate qu'ils arrivent à montrer plus d'indulgence envers ceux qui ont le tort de ne pas leur ressembler.

Les primitifs, n'ayant pas cette éducation, n'avaient pas non plus cette indulgence. Quiconque allait contre leurs traditions était traité par eux en ennemi. C'est surtout en ce qui concerne les vieux rites et les croyances connexes qu'ils se montraient intransigeants. Les missionnaires chrétiens en savent quelque chose. Le même état d'esprit persiste, en effet, chez les sauvages. Ceux d'entre eux qui s'éloignent des règles ancestrales pour adopter des idées ou des pratiques étrangères sont mal vus par leur entourage. Souvent on les fuit comme des pestiférés. Parfois on les exécute comme des criminels.

L'intolérance est encore plus grande chez les peuples d'une culture plus haute qui ont réussi à former de grands Etats. Comme les croyances et les pratiques du passé se sont incorporées avec la nation, quiconque s'en éloigne est considéré comme un ennemi du pays. Il commet un crime de lèse-patrie. Rappelez-vous le sort qui fut fait à Socrate, parce qu'il ne montrait pas un respect suffisant à l'égard des vieux mythes et des vieilles coutumes. On lui fit boire la cigüe.

Pourtant les Grecs étaient relativement tolérants. Leur polythéisme les prédisposait à un certain libéralisme. Quand on croit qu'il y a par le monde beaucoup de dieux, on est porté à se montrer accueillant pour ceux des autres groupes. On ne prétend pas avoir le monopole de la vérité. Mais quand on est convaincu qu'il n'existe qu'un Dieu, celui à qui l'on tient, on est tout naturellement amené à penser qu'il n'existe aussi qu'une vérité, celle dont on fait profession. Quiconque la nie est considéré comme un misérable, qui mérite la mort. Les religions monothéistes sont, de toutes, les plus intolérantes.

Dans celle des anciens Israélites ce caractère n'était point, d'abord, aussi marqué qu'il le devint plus tard. L'on y admettait que chaque peuple a ses dieux. Seulement l'on y était très convaincu que l'on devait réserver ses hommages à Iahvé, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. A défaut du monothéisme on pratiquait la monolâtrie. Aussi se montrait-on déjà très dur pour tous les autres cultes. Une vieille loi consignée dans l' « Exode » (XVII, 20) voue à l'extermination quiconque offre des sacrifices à des divinités étrangères. D'autres textes également anciens attestent que l'Israélite qui viole gravement la loi divine devient « herem » ou « anathème », en d'autres termes qu'il doit être sacrifié en l'honneur du vrai Dieu.

A mesure que cette tendance monolâtrique s'accentua, l'intolérance s'accrut. Les prophètes contribuèrent beaucoup, par leur propagande, à la développer. Dans le Code du « Deutéronome », qui s'inspire, dans une large mesure, de leur doctrine et de leur idéal, il est dit que, si quelqu'un annonce un autre dieu que celui qui a été reconnu par les pères, il doit être « ôté du milieu d'Israël », quand même ce serait un frère, ou un ami très cher, quand même il ne se trouverait pas seul, quand même une ville entière devrait être sacrifiée avec lui (« Deut. XIII 1-10)

Après le triomphe du monothéisme, qui se dessina au cours de la grande captivité, l'intolérance juive eût dû atteindre son apogée. Mais, dans le temps même où Israël posait les principes les plus intransigeants, il se trouva, par suite de sa situation politique, dans l'impossibilité absolue de les mettre en pratique. Soumis à un peuple étranger, qui n'avait ni la même foi ni la même loi, privé par lui du droit de sévir contre ceux de ses membres qui s'écartaient de la tradition religieuse, il ne put désormais que les exclure de ses assemblées, en demandant à Dieu de leur infliger lui-même une punition plus complète. L'excommunication, qui impliquait d'abord l'extermination du coupable, se réduisit pratiquement à une simple exclusion. Mais elle gardait quelque chose de sa brutalité première, car elle s'accompagnait d'imprécations par lesquelles on appelait sur ceux qui en étaient l'objet les peines les plus terribles.

Les choses en étaient là quand le christianisme parût. D'a-

près les Evangiles, Jésus fut l'objet d'une censure de ce genre. Il fut, en effet, condamné par le Sanhédrin comme un blasphémateur. Par là, il tombait sous le coup de la Loi qui disait : « Tu ôteras le mal du milieu de toi » (« Deut. », XIII, 5). Il devenait, pour tous ses coreligionnaires, un objet d'anathème. En demandant aux Romains de les mettre à mort, ses juges ne faisaient que sanctionner l'excommunication majeure qui pesait sur lui.

Nous sommes là dans le domaine de la pure fiction, mais un fait est certain : à défaut du Christ, les premiers chrétiens furent, sans aucun doute, des excommuniés. La synagogue les répudia comme des hérétiques.

Ils prirent leur revanche en agissant de même. Elevés à l'école de ces Juifs, qui maintenant ne voulaient plus rien avoir de commun avec eux, ils s'inspirèrent de leur intransigeance. Ils lui donnèrent même une rigueur nouvelle, qui devait aller en croissant jusqu'au XIII[e] siècle. C'est ce que je voudrais expliquer d'abord.

I

Dès le début, les adeptes de l'Evangile exclurent de leur communauté quiconque s'écartait, sur quelque point, de la foi officielle ou ne se conformait pas comme il fallait aux prescriptions courantes. Eux aussi accablèrent les dissidents sous le poids des plus terribles malédictions et les vouèrent aux pires châtiments.

Ainsi fit l'apôtre Paul à l'égard de l'incestueux dénoncé par lui dans sa première Epître aux Corinthiens (V, 2-5) : « Pour moi, dit-il, absent de corps mais présent en esprit, au nom de Notre Seigneur Jésus, ...avec le pouvoir de Notre Seigneur Jésus, je condamne... celui qui a péché de la sorte, et je le livre à Satan, pour la mort de sa chair ». C'est dans le même sens qu'il dit ailleurs : « Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur Jésus, qu'il soit anathème ! » (I. Cor., XVI, 22), et encore : « Si quelqu'un vous annonce un autre Evangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! » (Gal., 1, 9).

L'exemple donné par Paul devait avoir dans la suite une grosse influence. Les formules même qu'il employait furent très fréquemment reprises. De bonne heure, les Conciles redirent après lui : « Si quelqu'un dit ceci, ou fait cela, qu'il soit anathème ! ». Souvent aussi les coupables furent nominativement pris à partie et mis au ban de la communauté, comme l'incestueux de Corinthe l'avait été.

Mais que ces censures eussent un caractère général ou individuel, qu'elles fussent formulées en vue de l'avenir ou en punition d'une faute récente, elles restaient toujours une affaire d'Eglise. Ceux qui en étaient l'objet ne pouvaient assister aux offices liturgiques. Ils n'avaient pas le droit de participer à la sainte cène, de recevoir le corps du Christ. Là se bornait leur châtiment. Il ne s'exerçait que sur le plan mystique.

Après la conversion de Constantin, la situation se modifia très vite. A la demande des évêques, l'empereur considéra comme étrangers à l'Eglise, et par conséquent inaptes à bénéficier de ses privilèges, les Chrétiens dissidents qui avaient été exclus de sa communion. Saisi de la querelle donatiste, qui divisait alors les fidèles d'Afrique, il la fit trancher par un Concile et, quand les partisans de Donat eurent été anathématisés, il leur ôta de force leurs lieux de réunion. Plus tard, quand la controverse arienne fut portée devant lui, il convoqua l'assemblée plénière de Nicée, qui prononça l'anathème contre Arius, et il sanctionna sa décision en exilant l'hérésiarque et en faisant brûler ses livres.

Désormais, l'effet des excommunications allait se faire lourdement sentir dans la vie civile. Il ne pouvait que s'aggraver, à mesure que les liens entre l'Etat et l'Eglise allaient se resserrer. En 379, l'empereur Gratien, dont l'évêque de Milan, saint Ambroise, s'était fait le conseiller, lança un interdit général contre les hérétiques. Quiconque avait été anathématisé à cause de ses doctrines était désormais vigoureusement traqué par le pouvoir civil. En 428, Théodose le jeune confirma cette mesure en l'aggravant, à la demande du pape saint Léon. Les Manichéens, notamment, furent l'objet de poursuites sévères, que déjà Dioclétien avait inaugurées en condamnant leurs chefs à la peine du feu.

Dès cette époque, l'excommunication était, entre les mains des évêques, une arme redoutable. Aussi se trouvait-elle appelée à un grand avenir.

∴

Bientôt après, l'empire d'Occident s'effondrait sous les coups des Barbares. Les querelles dogmatiques n'étaient plus de mise. On ne les comprenait même plus. Aux Francs, Burgondes et Wisigoths fraîchement convertis, le christianisme apparaissait bien moins comme une doctrine nouvelle que comme une règle de vie d'une vertu magique destinée à garantir le bonheur de chacun en ce monde et dans l'autre. Les évêques eux-mêmes ne s'en faisaient pas une idée bien différente, ni beaucoup plus complexe. Aussi est-ce à défendre sa morale que furent consa-

crés surtout leurs anathèmes. Encore la concevaient-ils d'une façon singulièrement étroite et matérielle.

Ceux d'entre eux qui prenaient au sérieux la loi du célibat poursuivirent avec acharnement les péchés de la chair. Ne pouvant interdire le mariage, ils l'entourèrent de barricades. Anathème à qui épousait une proche parente ! Il tombait sous le coup des malédictions encourues par l'incestueux de Corinthe. Beaucoup de canons des temps mérovingiens rappellent cette défense et ils la rendent de plus en plus étroite et rigoureuse. Ils en arrivent à interdire les unions entre cousins jusqu'au septième degré, toujours sous peine d'excommunication.

Mais les censures les plus nombreuses et les plus solennelles furent réservées aux gens, très nombreux en ces temps troublés, qui usaient de violence envers les ministres du culte, ou qui s'emparaient de leurs biens. Les évêques recoururent contre eux aux pires imprécations. Tous ceux qui s'estimaient lésés s'empressèrent de mettre leurs adversaires à la porte des Eglises.

Il y eut de tels abus que divers Conciles sentirent le besoin d'intervenir. Ils recommandèrent de ne pas excommunier à la légère, pour des raisons futiles. Mais l'insistance même avec laquelle nous les voyons revenir sur ce thème montre qu'ils n'arrivaient guère à se faire écouter.

Les excommunications se multiplièrent tellement qu'elles en arrivèrent à ne plus être respectées. Pour éviter tous ceux qu'elles frappaient, il eût fallu fuir le monde et s'enfermer en un ermitage. On s'habitua donc à vivre en leur compagnie. Les Conciles de l'époque l'attestent par les mesures qu'ils prennent pour combattre ce laisser-aller. Ils déclarent tout net que celui qui communie avec un excommunié encourt, lui aussi, l'excommunication.

Les évêques eux-mêmes donnaient parfois le mauvais exemple. Certains se montraient fort accommodants. Ils recevaient chez eux des clercs ou des laïques qui se trouvaient sous le coup de censures encourues en d'autres diocèses. Souvent ils allaient jusqu'à leur donner l'absolution. Plusieurs canons conciliaires le leur défendent. Il en est même qui les déclarent excommuniés au cas où ils oseraient violer cette défense.

Pour faire respecter de telles décisions, il eût fallu un pouvoir fort et résolu, fermement dévoué au clergé. Les Mérovingiens s'affaiblirent très vite en luttes intestines, qui ne leur permirent pas de s'entremettre activement pour rétablir l'ordre dans les Eglises.

∴

Les Carolingiens opérèrent à cet égard un brusque redressement. Ils avaient intérêt à montrer un grand zèle contre les violateurs des saints canons. C'était un excellent moyen de faire oublier leur propre usurpation. Ils tinrent donc à déclarer que les décisions conciliaires devaient faire loi et ils les inscrivirent dans leurs capitulaires

Pépin le Bref et Charlemagne se montrèrent particulièrement zélés, pour accroître les revenus du clergé, parce qu'ils savaient que c'était la mesure qui leur attirerait le plus de gratitude. La coutume s'était établie, en divers diocèses, de prélever la dîme sur toutes les récoltes au profit des ministres du culte. Plusieurs Conciles régionaux avaient même impose cet usage et frappé les opposants d'excommunication. Leurs décisions furent ratifiées et passèrent aussi dans les Capitulaires. Par là, le clergé se trouva nanti d'une situation extraordinairement privilégiée. Il fut bientôt en possession d'une fortune immense et d'autant plus solide que nul n'y pouvait toucher sans tomber sous le coup des plus graves censures.

La centralisation opérée dans l'Etat avait eu des effets si heureux que des gens d'Eglise cherchèrent à l'imiter. Cette tendance s'affirma nettement dans un Concile tenu à Meaux en 845. Il y fut décidé qu'un évêque ne devait pas prononcer de lui-même l'excommunication. Il lui fallait se mettre préalablement d'accord avec ses collègues de la même région, dans un Concile que présiderait son supérieur direct, l'archevêque.

Vers le même temps parut un recueil de « Décrétales », c'est-à-dire d'ordonnances pontificales, dont la plupart, auparavant inconnues, portaient les noms des papes les plus illustres. Il y était expliqué que les laïques dépendent des clercs et ceux-ci des évêques qui, à leur tour, se subordonnent à l'archevêque et au Concile régional, soumis eux-mêmes au chef suprême de l'Eglise. Un très grand nombre de ces pièces étaient apocryphes. Mais tout le monde les tint alors pour authentiques.

Les papes en tirèrent un grand profit. Jusque-là ils n'avaient joué dans la chrétienté qu'un rôle assez restreint. Leur existence était demeurée trop précaire pour leur permettre d'exercer une action énergique et suivie sur toutes les Eglises. La situation s'était un peu modifiée depuis que, par la grâce de Pépin et de Charlemagne, ils se trouvaient investis d'une autorité officiellement reconnue sur la ville de Rome, sur cette capitale du vieil empire qui avait été jadis et dont ils rêvaient de faire à nouveau, dans l'ordre spirituel, la maîtresse du monde. La publication des « Décrétales » vint à point pour leur offrir les titres qui leur manquaient. Beaucoup s'en réclamèrent pour imposer leurs volontés, sous peine d'excommunication, à tout le monde chrétien.

C'est ce que fit déjà, quelques années plus tard, le pape Nicolas I. Il y avait alors à Ravenne un archevêque fort peu évangélique, qui excommuniait quiconque avait le malheur de lui déplaire ou de contrarier ses intérêts. Cité à Rome pour ses divers méfaits, il refusa de comparaître. Le pape, alors, fulmina contre lui l'anathème. Il fit plus. Il le poursuivit jusque dans Ravenne. L'archevêque prit la fuite. Mais, partout où il parut, on fit le vide autour de lui. On refusa de le loger, de lui parler, de rien lui vendre. Il dut finir par faire sa soumission.

Un des continuateurs de Nicolas I, le pape Formose, pratiqua la même politique. Mais il n'obtint pas le même succès. Il connut même d'effroyables revers. Déjà quand il était un simple évêque, il avait été excommunié par le pape Jean VIII, dont il contrecarrait les tendances plus pacifiques. Il avait dû, accroupi à ses pieds, souscrire, sous sa dictée, l'engagement de supporter la dégradation et l'exil jusqu'à la mort. Sous son successeur, il avait, pourtant, trouvé moyen de rentrer à Rome et de se faire réintégrer dans ses fonctions. Finalement il était monté sur le siège de Pierre. Il y fit preuve de la plus grande intransigeance. Nous avons de lui une lettre adressée aux évêques d'Angleterre, où il menace de les excommunier en bloc, si par leurs soins une prompte réforme n'intervient pas chez eux Il lança l'anathème contre le patriarche de Constantinople, Photius, qui le lui rendit bien et qui rompit violemment avec Rome. Quatre ans après, il mourait, au cours d'une guerre que lui-même avait déchaînée, en plein désastre. Mais la tragédie n'était pas terminée. Sous la pression de ses ennemis, son successeur, au bout de neuf mois, le fit exhumer et vêtir de ses habits sacerdotaux, puis comparaître, en cet accoutrement macabre, devant un Concile qui institua contre lui un procès en règle et qui, finalement, l'anathématisa. Son cadavre fut dépouillé, alors, de tous ses ornements et privé des trois doigts qui lui avaient servi à bénir. Après quoi on le jeta dans une fosse qui n'était pas bénite, au cimetière des étrangers. La populace alla l'en retirer, lui fit subir toutes sortes d'outrages, et, pour s'en débarrasser, le jeta dans le Tibre.

⁂

En de telles aventures, et d'autres suivirent qui n'étaient pas moins brutales ni moins tragiques, la barque de Pierre eût pu sombrer. Un pape la sauva en fondant, au milieu du dixième siècle, le Saint Empire romain germanique, sous la protection duquel il s'abrita. Forts de cet appui, ses successeurs reprirent la politique de Nicolas I et de Formose, et ils firent sentir le poids de leurs anathèmes à toute la chrétienté.

On le vit bien, au début de la dynastie capétienne, quand le

roi de France, Robert le Pieux, encourut, à sa grande stupeur, les foudres pontificales. Il avait épousé Berthe de Blois, qui était sa cousine au troisième degré. Bien que l'Eglise condamnât, en principe, ces sortes d'unions, traitées d'incestueuses, il s'était trouvé un archevêque, celui de Tours, pour donner la bénédiction nuptiale, et un certain nombre d'évêques pour l'approuver. Mais le pape Grégoire V fit entendre des protestations indignées. Saxon d'origine, élu et soutenu par le chef du Saint Empire romain germanique, il voyait, comme lui, d'assez mauvais œil la dynastie nouvelle. Il déclara le mariage nul et somma le roi de rompre avec Berthe. Sur son refus, il prononça contre lui une excommunication nominative, qui lui fut notifiée par un légat. Une toile célèbre de Jean-Paul Laurens, exposée au Musée du Louvre, a immortalisé cette scène. On y voit, au fond d'une grande salle, affalé sur un large trône, le roi de France contre lequel se blottit peureusement la reine. Devant eux gît à terre un cierge symbolique. Il a été jeté là, au terme de la lugubre cérémonie, par l'envoyé papal, qu'on voit, dans un coin, s'en aller fièrement, crosse en main, avec ses acolytes. Un grand vide s'est fait autour du couple malheureux qu'aucun courtisan, aucun ami n'est venu assister. En réalité, Robert ne connut pas un tel affalement, ni un tel abandon. Il brava cinq ans la sentence pontificale, en gardant près de lui la femme qu'il aimait. Un jour, pourtant, son courage se brisa, et il consentit, la mort dans l'âme, à se séparer d'elle.

Plus tard, en 1077, ce fut le chef lui-même du Saint-Empire, et un chef particulièrement énergique et jaloux de ses droits, l'empereur Henri IV, qui se vit exclu de la communion catholique. Son crime ? Il conférait les évêchés et les abbayes qui dépendaient de lui, pour parler le langage du temps, il en donnait « l'investiture », en remettant aux candidats la crosse et l'anneau, symboles de leur dignité nouvelle. Ses prédécesseurs l'avaient fait régulièrement et d'autres souverains le faisaient aussi. Mais le pape du temps, l'ancien moine Hildebrand devenu Grégoire VII, un Toscan d'origine très opposé aux Allemands, ne voulait absolument pas d'une telle pratique, qui subordonnait, disait-il, les ecclésiastiques à l'autorité civile, alors que le pouvoir spirituel était, par sa nature, bien supérieur à celui des rois et des empereurs. Henri IV refusa catégoriquement d'entrer dans ses vues. Il fut excommunié. Ses vassaux se trouvèrent déliés du serment de fidélité. Il voulut résister. Mais il avait de nombreux adversaires qui mirent l'occasion à profit et qui déclarèrent que, s'il ne faisait sa soumission, un successeur lui serait donné à bref délai. Persister dans son opposition eût été renoncer à l'Empire. Il aima mieux céder. En plein hiver, il partit brusquement, avec sa femme et son jeune fils, et traversa les Alpes par des chemins couverts de neige, pour aller se faire absoudre par le pape. Il le trouva installé au milieu des Apennins, dans le château-fort de Canossa. Mais la porte resta

fermée devant lui. Trois jours durant, il se tint dans la neige, vêtu de l'humble costume des pénitents. Le pape restait inexorable. Enfin, sur les instances de son hôtesse, la princesse Mathilde, Grégoire le laissa entrer. Henri alla se jeter à ses pieds, confessa ses fautes, reçut l'absolution et fut admis à la communion. Rome avait triomphé.

L'excommunication était vraiment, dans ce temps-là, une arme à grande portée. La papauté trouva encore le moyen de lui donner une force nouvelle, capable d'atteindre ses derniers adversaires. En 1102, le pape Pascal II tint, en son palais de Latran, un grand Concile et il y fit déclarer que les gens qui ne tenaient point compte des anathèmes ecclésiastiques devaient être considérés comme des hérétiques. La mesure était grave et pleine de menaces. L'hérésie, en effet, apparaissait à tous comme un crime abominable, digne des pires châtiments. Pendant des siècles, à l'époque des Mérovingiens, et encore sous les Carolingiens, elle n'avait plus guère été qu'un mauvais souvenir. Mais, sous le règne de Robert le Pieux, on avait vu avec stupeur des hérétiques en chair et en os, des disciples attardés de Mani. Des moines chroniqueurs, les seuls historiens du temps, nous content avec satisfaction, que partout la foule indignée se jeta sur eux pour leur faire expier leur crime, et qu'elle en brûla un grand nombre. Cette foule anonyme n'eût point été, sans doute, si cruelle ni si zélée pour la pureté de la foi si des clercs fanatiques ne l'avaient excitée. Mais cette rage d'orthodoxie, pour avoir été artificiellement provoquée, n'en était que plus dangereuse. En assimilant aux hérétiques les excommuniés qui négligeaient d'implorer leur pardon, Pascal II les vouait à des poursuites redoutables. Or, cette menace ne pesait pas seulement sur eux, mais sur leur entourage, qui, en frayant avec eux, recevait sa part d'excommunication.

A quelque temps de là les Romains l'apprirent à leurs dépens. Certains d'entre eux avaient rêvé de s'administrer eux-mêmes au point de vue civil, tout en laissant au Saint-Siège la pleine liberté de son administration religieuse. Un tribun très populaire, Arnaud de Brescia, s'entremit pour les aider à réaliser ce programme. Excommunié en 1146 par Eugène III, disciple de saint Bernard, il réussit quelque temps à se maintenir, grâce à l'éloignement du pape, qui mena, pendant presque tout son pontificat, une existence errante. Mais le successeur, Adrien IV, dès son avènement lança un interdit sur la ville. Défense au clergé de faire aucun office, d'administrer aucun sacrement. On approchait de Pâques. La Semaine Sainte s'ouvrit sans la moindre cérémonie. Le peuple fut désemparé. Une délégation alla trouver le pape et promit d'expulser les rebelles. Arnaud dut quitter la ville. Il se réfugia près de Frédéric Barberousse, qui était alors en Italie. Mais il fut livré par lui et amené à Rome, où la justice pontificale s'empressa de le faire brûler, puis jeta ses cendres dans le Tibre.

L'empereur, qui était alors dans une situation très difficile, avait voulu se ménager la sympathie du pape. Il ne réussit pas à éviter lui-même les foudres pontificales. Plusieurs fois le successeur d'Adrien IV, Alexandre III, prononça contre lui l'excommunication. Il lui reprochait d'empiéter sur ses droits. Comme autrefois Henri IV, Frédéric Barberousse essaya de résister. Comme lui il dut finalement céder. Le 24 juillet 1177, cent ans exactement après le drame de Canossa, il alla faire sa soumission à son rival, qui se trouvait alors à Venise. Arrivé en sa présence, il se prosterna devant lui et baisa humblement ses pieds. Après quoi le pontife voulut bien le relever et lui donner le baiser de paix.

L'on allait voir bientôt l'autorité civile s'abaisser plus encore sous la pression des censures papales. La lutte contre les Albigeois néo-manichéens s'organisait. Dans un Concile œcuménique tenu en 1179 au Latran, l'excommunication fut prononcée non seulement contre eux, mais contre tous ceux qui les recevaient, qui les protégeaient, qui entretenaient des relations avec eux. Cinq ans plus tard, une autre assemblée réunie à Vérone statua que les coupables devaient être livrés au bras séculier, pour recevoir leur juste châtiment, et aussi que la force publique devait être mise au service des évêques pour la recherche et la poursuite des hérétiques. Anathème à tous ceux, si haut placés qu'ils fussent, qui ne feraient pas en cela leur devoir.

Ce n'étaient pas là de vains mots. Le comte de Toulouse, Raymond VI, bien qu'il eût dans le Midi de la France une autorité presque égale à celle d'un souverain, devait en faire la triste expérience. Les partisans des doctrines condamnées abondaient sur ses terres. Il hésitait d'autant plus à partir en guerre contre une partie notable de ses sujets que, personnellement, il avait un esprit ouvert et des tendances libérales. Il voulut user de modération. Mal lui en prit. Une croisade fut proclamée par Innocent III contre ces hérétiques. Pendant des années, il vit ses terres ravagées. Lui-même se trouva exproprié, privé de tout. Il dut finir par se soumettre à toutes les exigences romaines. Le 18 juin 1209, il se présenta, en pénitent, nu jusqu'à la ceinture, devant le portail de l'église St-Gilles. Là il jura, sur les reliques du saint, d'obéir en tout au Saint-Siège. Alors le légat pontifical prit une étole, en serra son cou, et le fit entrer après lui dans la nef. Pendant tout le trajet, le malheureux comte, qui devait boire le calice de la honte jusqu'à la lie, fut frappé de verges, en présence d'une foule de ses sujets tellement compacte qu'il ne put sortir par le même chemin.

Rarement, l'Eglise remporta un triomphe pareil. A cette époque, d'ailleurs, sa puissance était à l'apogée. Aussi l'excommunication battait son plein. Elle portait sur des matières toujours plus vastes et entraînait des sanctions toujours plus rigoureuses.

II

Le succès des censures papales était trop grand. Il se ruina de lui-même pour ne s'être pas tenu dans les limites qui s'imposaient. A partir de l'époque à laquelle nous sommes parvenus, nous le verrons progressivement décroître jusqu'à s'évanouir.

Les premiers coups lui vinrent du pouvoir civil. En osant s'attaquer aux souverains eux-mêmes, l'Eglise s'attira de leur part des réactions violentes, qui, plus d'une fois, la mirent en danger. Ceux-là même qui s'étaient montrés, d'abord, les plus dociles, devinrent, parfois, ses pires ennemis.

C'est le spectacle que donna Frédéric II. Forcé, pour recevoir le sacre, de se soumettre à toutes les prétentions papales, il signa, en 1220, sur la demande d'Honorius III, un édit important qui mettait la puissance de l'Etat au service des tribunaux ecclésiastiques. En 1224, sous le pontificat de Grégoire IX, et à l'instigation du dominicain Guala, plus tard évêque de Brescia, qui servait d'intermédiaire entre le pape et l'empereur, il promulgua une nouvelle ordonnance qui condamnait les hérétiques au supplice du feu. Dès qu'il eut consolidé son pouvoir, il secoua la tutelle qui pesait sur lui et défendit âprement ses droits impériaux. C'en fut assez pour qu'il se vît bientôt dénoncé comme un ennemi de l'Eglise et solennellement excommunié. Il refusa de plier et engagea la lutte contre le pape, qu'il eut la satisfaction de voir disparaître en pleine crise et dont il annonça la mort à ses vassaux en une lettre triomphale.

Ce même Grégoire IX avait organisé mieux qu'aucun de ses devanciers la chasse aux hérétiques. C'est lui qui fonda l'Inquisition. Il avait chargé de ce « saint office » l'ordre nouvellement créé des Dominicains. Les religieux désignés à cet effet par leurs supérieurs réguliers étaient munis de pleins pouvoirs. Partout où ils passaient, ils enjoignaient, sous peine d'excommunication, à tous ceux qui connaissaient des hérétiques ou des gens suspects d'hérésie, de les dénoncer sans retard, fussent-ils leurs plus proches parents. Ils faisaient subir aux accusés des tortures raffinées, celle, par exemple, du chevalet qui disloquait leurs membres, pour les forcer à confesser leur crime. Cet aveu obtenu, ils le livraient au bras séculier pour que justice fut faite. Afin de ne pas charger leur consciente délicate d'un homicide, ils avaient soin d'inviter les exécuteurs des hautes œuvres à l'indulgence. Mais les fonctionnaires à qui s'adressait la recommandation savaient fort bien que, s'ils s'avisaient de la prendre au sérieux et de ne pas appliquer strictement la loi, ils risquaient d'être, à leur tour, arrêtés, torturés et brûlés.

Cette procédure, aussi ingénieuse que féroce, sévit surtout en France, dans la patrie des Albigeois. Mais c'est aussi dans

ce pays que les anathèmes pontificaux subirent la première des grandes défaites qui devaient les ruiner.

Déjà saint Louis se montrait assez peu disposé à endosser la responsabilité des censures portées dans son royaume contre les ennemis de la foi. Nous savons par Joinville qu'il savait, à l'occasion, résister aux demandes formulées sur ce point par les évêques.

Son petit-fils Philippe le Bel poussa plus loin l'indépendance. C'est en grande partie parce que le chef de l'Eglise, Boniface VIII, avait poussé plus loin aussi ses prétentions. Ce pape avait une très haute idée de sa mission. Il soutenait et il exposa crûment dans sa Bulle « Clericis laicos », la nécessité de subordonner « aux clercs les laïques ». Comme il rencontra une opposition farouche en la personne du Roi de France, qui était lui-même très jaloux de ses droits, il lui fit d'abord des remontrances, puis il l'excommunia. Philippe avait mal pris les remontrances. L'excommunication acheva de l'exaspérer. Il y répondit en accusant le pape de divers crimes. Il lui reprocha même d'avoir usurpé son poste, en forçant son prédécesseur, Célestin V, qui était, lui, un très saint homme, à s'en démettre. Il demandait, en conséquence, qu'un Concile général fut convoqué pour régler cette affaire. Le légiste, Guillaume de Nogaret, dont les conseils avaient inspiré à Philippe cette résolution hardie, fut chargé par lui d'aller s'en expliquer avec le pape. Il le rencontra dans la petite ville d'Anagni et eut avec lui une entrevue fort orageuse. On dit que, dans le cours de la conversation, qui fut très vive, il le gifla. Le fait n'est pas absolument certain. Mais il importe peu que la main profane du représentant de Philippe ait heurté la joue sacrée du successeur de Pierre. C'est l'offense morale qui compte. Les paroles cinglantes de ce légiste, auparavant obscur, résonnèrent comme un soufflet sur la face du pape. Boniface le sentit vivement et il mourut peu après des suites de cet affront.

L'effet produit fut tel que le Sacré Collège se hâta de porter ses voix sur un candidat du roi de France. Quand celui-là fut mort, les cardinaux firent encore mieux. Ils lui donnèrent pour successeur un Français, qui transféra le siège de Pierre en son propre pays. Les suivants y restèrent. Ils s'établirent en Avignon et y séjournèrent pendant plus de soixante ans, sous la tuelle des héritiers de ce Capétien audacieux, qu'un de leurs devanciers avait excommunié. Avec eux, la papauté réduisit notablement ses ambitions. Elle distribua ses anathèmes avec plus de prudence.

∴

(A suivre)

JÉSUS A-T-IL ÉTÉ CRUCIFIÉ ?

par Georges ORY

L'événement capital du dogme chrétien, l'assise fondamentale du christianisme actuel est la Passion de Jésus, c'est-à-dire sa mort et sa résurrection données comme des faits réels et historiques.

Nous allons essayer d'examiner si les récits qui nous en sont parvenus par l'intermédiaire des textes religieux nous permettent de considérer ces faits comme véridiques ou vraisemblables et de les situer avec précision dans l'espace et dans le temps.

La question de l'historicité de l'existence de Jésus se rattache indirectement à la présente étude, mais elle la dépasse. Si Jésus a été un dieu, un être de mythologie, sa crucifixion n'a évidemment pas eu lieu sur terre ; s'il a été un prophète mis à mort, les circonstances de son exécution ont pu être différentes de celles qui nous sont relatées dans les évangiles. De toute manière, l'analyse du récit de la crucifixion est de nature à nous permettre de classer cet événement extraordinaire soit parmi les mythes, soit dans un chapitre de l'histoire.

Les premiers chrétiens ignoraient la crucifixion

Les premiers écrits chrétiens sont les Epîtres de saint Paul ; elles sont antérieures aux Evangiles. Or, elles ne mentionnent nulle part la mise à mort de Jésus. Paul garde le silence sur l'arrestation, le procès, la condamnation. Il fait une allusion à la livraison de Jésus mais ne paraît pas connaître Judas. Il ne nomme jamais Pilate, ni Caïphe, ni le Sanhédrin, ni Hérode, ni les saintes femmes, ni un personnage quelconque de la Passion.

Il ne fait allusion à la Passion que d'une manière générale, comme d'un rite de sacrifice connu qu'il ne décrit pas. Que n'aurait pas dit l'apôtre s'il avait su les horreurs que nous lisons aujourd'hui dans les Ecritures chrétiennes ?

La condamnation et l'exécution du Christ sont également ignorées de la plupart des écrits chrétiens et de l'Apocalypse.

Des deux traditions : l'exécution capitale et le sacrifice expiatoire (1) qui figurent dans les Evangiles, seule la deuxième se retrouve dans les Epîtres ; comme celles-ci ont été écrites avant les Evangiles, on peut légitimement penser que la tradition de l'exécution capitale n'est pas primitive.

Paul croit que « la crucifixion du Seigneur de la gloire » par « les Principautés et les Puissances », c'est-à-dire par les archontes de ce monde, a été, en définitive, leur propre défaite ; l'idée est gnostique, cette crucifixion étant symbolique et cosmique. Pour lui, elle s'oppose à la circoncision et la remplace ; elle est

(1) Voir page 8 et suivantes.

folie pour ceux qui la traduisent en supplice infâmant, elle est la scène centrale du mystère de la gnose pour les vrais chrétiens.

Le Jésus paulinien n'est pas celui qui a été crucifié mais celui qui reste crucifié, le crucifié permanent, le vivant actuel en qui vit le Christ.

Paul se plaignait qu'il y eut parmi les chrétiens de Philippes « des ennemis de la croix du Christ » (Philip., III, 18) ; il y en avait surtout à Jérusalem. Les chrétiens judaïsants n'acceptèrent pas la crucifixion ; quand ils eurent l'idée d'un sacrifice rituel, ils prirent comme prototype l'immolation de l'agneau pascal, non une crucifixion humaine.

De même, les gnostiques ne croyaient nullement à la mort du dieu Jésus sur la croix ; ils prétendaient que les « méchants » de ce monde, les principautés, les archontes, avaient été trompés par l'apparence de corps que le Christ s'était donnée. D'autres assuraient qu'un autre homme était mort à sa place et qu'il s'appelait Simon.

Sur ce dernier point, la présence dans les Evangiles d'un Simon, dit le Cyrénéen, qui porte la croix à la place de Jésus est, comme nous le verrons, extrêmement troublante.

Pour certains croyants, un dieu ne pouvait ni mourir ni souffrir réellement ; à leurs yeux, il s'agissait là d'une illusion ou d'un symbole ; par contre, un homme pouvait mourir à la place du dieu si celui-ci s'était incarné momentanément en lui. Le corps humain ou l'apparence éphémère du dieu disparaissait mais son « esprit » (ou sa « puissance ») était immortel et continuait de se manifester, sinon de se réincarner.

Saint Paul croyait et disait que « le Christ vivait en lui » ; Simon le Magicien avait été considéré comme la « Grande puissance de Dieu » ; Jean-Baptiste était « Elie ressuscité ».

Il n'est pas exclu que la mort violente d'un prophète ou d'un messie se soit transmuée en sacrifice ; il suffit que la légende s'empare d'un événement pour qu'il devienne méconnaissable ou incompréhensible.

Quand Caïphe déclare (Jean, XI, 50) qu' « il convient qu'un homme seul meure pour le peuple », il nous oriente vers l'idée d'un sacrifice d'expiation et de rachat analogue à celui du bouc émissaire ; l'idée est contraire à celle des gnostiques qui pensaient que la mort était désirable parce qu'elle libérait l'âme de la prison du corps.

Les récits de la crucifixion de Jésus, tels que nous les possédons, ne sont, très probablement — pour les sectes qui ont cru en son existence charnelle — qu'une interprétation (entre plusieurs autres) de sa mort.

La date de l'exécution reste inconnue

Les premiers chrétiens n'en savaient rien ; les évangélistes suppléèrent à cette ignorance en fournissant des précisions nouvelles qui n'ont fait que compliquer la question, leurs renseignements complémentaires étant contradictoires.

Ponce-Pilate, l'un des héros du procès, a gouverné la Palestine de 26 à 36. Or, Irénée qualifie Pilate de procurateur de Claude qui fut empereur de 41 à 54.

Les deux grandes-prêtres de la Passion cités par Jean sont Anne et Caïphe. Or, ils n'ont jamais exercé cette fonction en même temps ; le premier fut déposé en l'année 15, après avoir tenu son emploi pendant neuf ans ; le second ne devint grand-prêtre qu'en 18 et le resta dix-huit ans.

Eusèbe raconte que certains chrétiens placent la mort de Jésus en 21. D'après d'autres écrivains, Jésus serait né en 9 et mort en 56.

A s'en tenir au Nouveau Testament, la crucifixion peut avoir eu lieu entre l'an 28 et l'an 36 de notre ère.

Les Asiates plaçaient la mort du Christ le 14 de Nisan ; les Occidentaux, le 15. Cette divergence traduit une opposition de rites sur l'interprétation du mystère ; il y a eu désaccord dès l'origine. Il semble que la plus ancienne tradition soit celle du 14 ; en tout cas, elle n'est nullement historique, elle correspond déjà à un fait liturgique, à la date du sacrifice annuel de l'agneau pascal.

Selon saint Jean, Jésus expire vers le soir, comme l'agneau pascal, tandis que les trois Evangiles synoptiques le font mourir à la troisième heure, soit neuf heures du matin.

Ainsi, le désaccord est général sur l'année, le jour et l'heure de la crucifixion.

Du 14 nisan au soir jusqu'à la fin de la journée du 15, période sacrée, toute activité était suspendue à Jérusalem. Au cours de la nuit surtout, par respect pour le commandement de l'Exode (XII, 22), nul ne devait quitter la maison où il avait partagé le repas pascal.

Or, si l'on suit Marc (XIV, 26 ; XV, 21 ; XV, 46) et les autres évangélistes, il y a beaucoup d'allées et venues dans Jérusalem le jour et la nuit de la Pâque ; la multitude est dans la rue et les autorités trouvent moyen de bâcler un procès — ou deux — et une exécution en quelques heures. Tous ces faits sont en contradiction avec les mœurs juives, avec les Ecritures et avec les possibilités humaines. Marc se conforme donc à des usages qui ne sont pas juifs, mais qu'il attribue aux juifs.

Inconsistance des personnages de la Passion

A. — On n'apprend rien d'historique dans les Evangiles sur le personnage appelé Hérode ; ces écrits lui prêtent des attitudes contradictoires. Il a même existé une légende où la responsabilité de la crucifixion retombait sur lui : dans l'Evangile de Pierre, Hérode figure au nombre des juges.

B. — Contrairement à ce qu'on peut lire dans les Evangiles, Anne et Caïphe n'ont pas été grands-prêtres en même temps. Caïphe n'était nullement le gendre d'Anne ; il n'est pas cité dans le récit de la Passion que donnent Marc et Luc.

C. — Qui se doute aujourd'hui, que Pilate, le principal héros

de la Passion après Jésus, a été considéré comme un saint par certaines sectes chrétiennes ? Dans les « Actes de Pilate » Ch. 46, celui-ci est présenté comme reconnaissant en Jésus le fils de Dieu. L' « Evangile de Pierre » le juge favorablement ; l'Eglise copte le considère comme un saint et un martyr, elle place sa fête le 25 juin. Tertullien donnait à Pilate une conscience chrétienne et certains textes apocryphes le considèrent comme « incirconcis de chair mais circoncis de cœur ». Ce portrait est loin de celui que les écrits orthodoxes nous donnent de Pilate. Une tradition qui remonte au 2e siècle a fait de sa femme Claudia Procula une prosélyte convertie au Christianisme.

D. — Jésus veille et prie pendant que ses disciples sont frappés d'un lourd sommeil ; l'évangéliste raconte cependant ce qui s'est passé alors que les seuls témoins qui auraient pu rapporter la scène s'étaient endormis. Le récit n'est donc pas historique, mais légendaire.

E. — La trahison de Judas ne s'explique point par l'intérêt : la somme de trente deniers est dérisoire. Elle est parfaitement inutile; les gens qui viennent arrêter Jésus n'ont pas besoin, pour le reconnaître, que Judas le désigne ; et celui-ci aurait pu le désigner sans l'embrasser. D'autre part, si Jésus sait qu'il va être trahi — et il le sait d'après les Evangiles — pourquoi reste-t-il là à attendre la mort en compagnie de l'homme qui doit le vendre et qu'il connaît ?

En dehors des Evangiles et des Actes, il n'est nulle part question de la trahison de Judas. Paul — qui semble parler de trahison (Cor., XI, 23) — ne dit rien du traître ; au contraire, en (Cor., XV, 5), il assure que Jésus est apparu aux douze (non aux onze) ; il s'expliquait sans doute l'arrestation sans la trahison.

Il semble que l'on se trouve ici devant une histoire sacrée. Les Psaumes XL, 10 et LIV, 12, annonçaient la trahison ; quant à la somme de trente deniers, elle est prévue dans Zacharie (XI, 12-13), enfin les Actes (I, 16) la présentent comme l'accomplissement de l'Ecriture, c'est-à-dire peut être d'un rite.

L'Evangile de Judas Iscariote — en usage chez les Caïnites — représente la trahison comme un fait méritoire ; Judas est le parfait gnostique qui détruit le règne du Démiurge en préparant la crucifixion du Seigneur.

Au contraire, le IVe Evangile donne une précision (Jn, XIV. 30) que ne connaissent pas les synoptiques : c'est le « prince de ce monde » qui vient chercher Jésus pour le livrer à la mort ; d'autre part, le « prince de ce monde » a pris possession de Judas, car ce même Evangile (en XIII, 27) nous apprend que « Satan était entré dans Judas ».

Obscurités de la condamnation

Jésus est condamné, dans les Synoptiques, pour avoir professé devant le grand-prêtre, une christologie qui n'apparut que plus tard ; preuve que le récit du procès fut rédigé après la mort de Jésus par de pieux écrivains qui prêtèrent au Christ leurs

propres opinions théologiques ; les évangélistes ne connaissaient pas le motif de la condamnation.

Comment ont-ils jamais su les réflexions des sanhédristes qui parlaient entre eux ? Pourquoi les prêtres assistent-ils à une telle exécution le jour de la Pâque ? C'eût été impur et c'était interdit.

D'autre part, il ne semble pas qu'il s'agisse d'un procès humain ; ce n'est pas un homme qui répond à Anne ; c'est le grand mystagogue et ce sera le Sauveur divin qui répondra à Pilate. Le procès est divin ; il met en cause l'envoyé divin devant les puissances de ce monde.

Marc place le jugement en pleine nuit et fait condamner Jésus pour blasphème après un double procès. Luc rapporte au contraire que Jésus est condamné le matin, sans témoins, sans jugement, après une seule séance du sanhédrin, pour avoir été le Christ-roi en révolte contre César.

Jean ne mentionne pas le Sanhédrin et envoie Jésus à Pilate sans le condamner (1).

Dans Matthieu, Marc et Jean, la populace réclame la condamnation de Jésus, tandis que dans Luc, quoique ce fait soit signalé, il est suivi d'une indication contraire : « une grande foule d'hommes et de femmes le suivait en se frappant la poitrine et en se lamentant » (XXIII, 27). De même, quand Jésus a expiré « le peuple qui s'était assemblé à ce spectacle, voyant ce qui était arrivé, s'en retournait en se frappant la poitrine » (XXIII, 48).

Détails contradictoires de l'exécution

La coutume de se laver les mains au cours d'une cérémonie est spécifiquement juive ; elle est observée lors de la fête de la Génisse, quand le cou va être tranché. Pilate, païen, ne s'est certainement pas conformé à cette tradition. Le Psaume XXV : « Je lave mes mains dans l'innocence et je fais le tour de ton autel, O Eternel » n'a jamais inspiré ce procurateur romain.

Parmi bien d'autres scènes incompréhensibles qu'on peut lire dans le récit de la crucifixion, celle de la dérision est inadmissible et impossible à concevoir au cours d'une exécution capitale par l'autorité romaine. On n'imagine pas les soldats se piquant les mains pour confectionner une couronne d'épines. Pourquoi, d'ailleurs, une couronne d'épines ? On peut traduire : « couronne d'acanthe ». Dans ce cas, il s'agirait d'un rite de la végétation. Une fois de plus, nous nous trouvons en dehors d'un événement historique.

Le partage des vêtements des suppliciés était conforme à la loi romaine, mais il avait aussi un point d'appui prophétique dans le Psaume XXI, ce qui ne renforce pas son authenticité. Les récits évangéliques diffèrent également sur ce détail. D'après

(1) Voir dans le prochain Cahier les « notes complémentaires »

Matthieu, Marc et Luc, tous les vêtements de Jésus furent tirés au sort par les quatre soldats tandis que, selon Jean, c'est la tunique seule qui fut ainsi donnée.

Selon Matthieu (XXVII, 28-35), les soldats ôtent à Jésus ses vêtements et les remplacent par un manteau rouge ; ensuite, ils enlèvent le manteau et remettent à Jésus ses vêtements pour l'exposer sur la croix. Enfin, sans qu'il soit dit qu'ils aient déshabillé le Christ encore une fois, ils se partagent ses vêtements. La scène est embarrassée et incomplète; le texte a été remanié. Pourquoi avoir mis à Jésus le manteau rouge si c'était pour le lui enlever et pourquoi lui rendre ses vêtements si c'était pour les partager ? Pourquoi l'habiller de la tunique ou des vêtements s'il devait être exposé nu ?

Les quatre Evangiles mentionnent qu'une boisson a été offerte. Dans Matthieu, il s'agit de vinaigre et de fiel ; dans Marc, de vin mêlé de myrrhe pour diminuer la souffrance ; dans Luc, de vinaigre offert en guise de moquerie ; dans Jean, de vinaigre et d'hysope (1). D'autres versions font allusion au vin seulement. Les textes arabes citent le vinaigre et la myrrhe tandis que le Talmud rappelle que les Juifs offraient à leurs victimes une coupe de vin aromatisé d'un grain d'encens.

Les deux premiers Evangiles, seuls, rapportent la plainte de Jésus : « Mon dieu, mon dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? » et disent qu'il mourut en poussant un grand cri. Selon Luc, il s'écria : « Père, je remets mon esprit entre tes mains ». D'après Jean, il aurait simplement dit : « C'est fini ».

Luc sait que tous ceux qui connaissaient Jésus étaient là. Jean ne nomme que le disciple « que Jésus aimait » et les trois Maries tandis que Marc et Matthieu ignorent la présence de l'un des douze au crucifiement mais mentionnent plusieurs femmes galiléennes.

L'histoire du voile du temple qui se déchire en deux a été vraisemblablement prise dans Josèphe ; dans les anciens textes syriaques existants, c'est le devant de la porte du sanctuaire qui est fendu, non le voile.

L'inhumation

Les quatre Evangiles mentionnent l'ensevelissement de Jésus mais c'est Marc qui est à la base du récit.

Luc, suivant Marc, déclare (XXIII, 50) que le corps de Jésus fut descendu de la croix par Joseph d'Arimathie, membre présumé du sanhédrin qui avait livré Jésus à Pilate mais, dans le second volume qui lui est attribué, les Actes (XIII, 29), Luc écrit que ce sont les habitants de Jérusalem et leurs magistrats —

---

(1) Si l'éponge imbibée de vinaigre a été présentée au bout d'une tige d'hysope, l'idée de sacrifice est alors sous-jacente car l'hysope était utilisée lors des sacrifices.

ceux-là même qui avaient demandé sa mort — qui descendent Jésus de la croix et le mettent dans une tombe. Quand il ajoute (XXIII, 54) que c'était « la préparation, la veille du sabbat », il oublie qu'il est en train de parler du jour de Pâques qui exige le repos sabbatique (XXIII, 17). De son côté, Jean place près de Joseph, pour l'aider à l'ensevelissement, un pharisien appelé Nicodème.

En ce qui concerne le sépulcre, Matthieu précise que c'était « la tombe, récente, que Joseph s'était taillée dans le roc » et il mentionne qu'une grande pierre fut roulée contre l'ouverture. Luc confirme qu'il s'agit d'un tombeau neuf. Jean rapporte qu'à l'endroit de la crucifixion il y avait un jardin et, dans le jardin, un sépulcre qui n'avait jamais servi ; ici la proximité de la tombe explique le choix rapide qui s'exerce quand, avec Matthieu, Josèphe, propriétaire du terrain, offre son propre tombeau.

L'examen des diverses légendes du tombeau amène à penser qu'elles n'ont été rédigées que pour prouver la résurrection. Si le tombeau fut trouvé vide trente six heures après la crucifixion c'est que Jésus en était sorti, donc qu'il s'était « levé d'entre les morts », selon les Ecritures. Pour qu'il y ait eu miracle, il fallait que Jésus y fut entré mort : de là des détails contradictoires auxquels s'ajoute celui-ci : les Pharisiens demandant à Pilate de placer des gardes devant le sépulcre et de sceller la pierre.

Ces Pharisiens étaient même si prévoyants et si bien renseignés qu'ils expliquaient d'avance au procurateur ce qui allait se passer : « Quand ce séducteur vivait, il prétendait qu'il ressuciterait dans les trois jours. Fais donc garder le tombeau (1) pour éviter que ses disciples ne l'enlèvent la nuit et puissent dire au peuple qu'il est ressuscité ! » (Matt., XXVII, 63-66).

Ainsi, les adversaires de Jésus en savaient plus sur ses intentions que lui-même ou les apôtres car, si les passages évangéliques où le Christ annonce qu'il ressuscitera trois jours après sa mort étaient primitifs, il faudrait reconnaître que les apôtres n'ont pas compris (Marc., IX, 10) les paroles de Jésus ou qu'ils les ont complètement oubliées.

S'ils avaient, en effet, espéré la résurrection du corps, ils n'auraient pas craint sa putréfaction et ne l'auraient pas fait embaumer (Jn XIX, 40 ; Marc, XVI, 1 ; Luc, XXIII, 56) ; les femmes ne se seraient pas inquiétées de la difficulté de lever la pierre du tombeau ; Madeleine, trouvant le tombeau vide, n'aurait pas pensé que le corps avait été dérobé (Jn XX, 2) et Pierre ne s'en serait pas étonné (Luc, XXIV, 12).

Quand les saintes femmes rapportent aux Onze ce que leur

---

(1) Mais il s'agit là d'une interpolation qui commence après XXVII, 61 : « Or Marie de Magdala et l'autre Marie... », et se termine avec XXVIII, 1 : « Marie de Magdala et l'autre Marie » allèrent voir la tombe.

ont dit les anges (« Jésus est ressuscité ! »), les apôtres traitent ces paroles de pur radotage ; ils ne croiront ni Marie-Madeleine, ni les disciples d'Emmaüs qui leur déclareront avoir vu le Christ ressuscité (Marc, XVI, 11-13) ; enfin, quand Jésus leur apparaîtra en Galilée, ils douteront encore (Matt., XXVIII, 17) ; l'incrédulité de Thomas est d'ailleurs devenue proverbiale.

Ces doutes rendent tout à fait improbable une croyance primitive à la résurrection du Christ.

On peut, en conséquence, estimer que la présence des gardes au tombeau et le scellement de la pierre sépulcrale ne sont dûs ni aux Pharisiens, ni au récit primitif ; ces prétendus faits n'ont existé que dans l'imagination d'un correcteur soucieux d'insérer dans les textes des preuves qu'il n'y trouvait pas et de répondre ainsi victorieusement aux gens qui prétendaient que le corps avait été dérobé par les chrétiens.

On discerne deux traditions sur la sépulture de Jésus : 1°) l'une concerne la sépulture « rituelle », c'est-à-dire conforme aux prescriptions du Deutéronome (XXI, 23) lequel interdit de laisser le soleil se coucher sur le cadavre de la victime ; dans cette tradition la tombe importe peu ; 2°) L'autre est relative à la sépulture d' « hommage » ; l'essentiel réside dans la conservation du corps et le respect qu'on lui témoigne, peu importe l'heure.

La sépulture d'hommage a le souci de prouver ultérieurement la résurrection du corps par la disparition de celui-ci, tandis que la première, rituelle, n'y attache pas d'importance, sans doute parce que le geste sacré primordial consiste à enlever le corps de la croix avant le coucher du soleil.

Or, si la seconde tradition, celle de l'hommage, est seule représentée dans les Evangiles, il subsiste néanmoins des traces de la première. Selon l'Evangile de Pierre (3-5), Hérode déclare que, si Joseph d'Arimathie n'en avait pas pris l'initiative, les Juifs auraient enseveli le corps pour ne pas violer le précepte du Deutéronome.

Le livre des Actes (XIII, 21-29) fait dire à Paul que « les habitants de Jérusalem et leurs chefs lorsqu'ils eurent accompli tout ce qui avait été écrit à ce sujet » descendirent le corps de la croix et le mirent au sépulcre.

Ce qui fait dire à M. Goguel en conclusion : « Ces deux traditions ne sont pas indépendantes ; l'une est la transformation de l'autre. La tradition sur la sépulture rituelle est antérieure à celle de la sépulture d'hommage ». Nous sommes ramenés au rite, c'est-à-dire, en dehors de l'histoire.

Supplice ou sacrifice ?

Le mythe du dieu qui meurt et qui ressuscite est universel ; il est commun à tous les temps et tous les pays. Dans l'anti-

(1) Selon Maurice Goguel : La naissance du Christianisme. Payot.

quité, les dieux souffrants parcouraient en trois jours le cycle qui les menait de la mort à la résurrection ; Jésus de même.

Mais, au temps où les Evangiles situent la vie du Christ, la pratique du sacrifice était peut-être abandonnée et sa tradition oubliée ; le mythe n'était plus compris symboliquement.

Le seul spectacle, ininterrompu celui-là et fréquent, des crucifixions-supplices avait eu raison de l'immolation sacrificielle tombée en désuétude ; celle-ci devenait inutile puisque celle-là suffisait à tout expliquer.

Néanmoins, dans les Evangiles, la tradition du sacrifice persiste à côté du récit, plus récent, de l'exécution judiciaire ; elle la domine même puisque c'est sur la valeur de ce sacrifice et non pas sur l'épisode criminel du jugement romain — que s'est édifiée la religion chrétienne.

Deux différences essentielles séparent l'exécution d'un criminel de l'antique immolation sacrificielle.

1°) La crucifixion-supplice s'applique au condamné vivant tandis que la crucifixion-sacrifice est pratiquée avec la victime morte qu'on expose sur le bois.

2°) Dans le premier cas, le crucifié n'est détaché qu'après sa mort qui peut demander plusieurs jours ; dans le second cas, au contraire, le cadavre est détaché le jour même, avant le coucher du soleil.

Il est probable que le crucifiement ne fut jamais, chez les Hébreux, une immolation. Depuis Moïse, il y avait quatre peines capitales, et celles-là seulement : la décapitation par l'épée, la strangulation, la lapidation, le bûcher.

Selon Maimonide et les rabbins, les Juifs ne crucifiaient pas d'hommes vivants ; l'exposition du corps avait lieu après la mort ; le Deutéronome (XXI, 22-23) l'implique ; Cicéron (Verr., II, 45), Suétone (Jul. Cés., 74), Plutarque (Cléom., 38) le confirment. Le cadavre était généralement attaché à un pieu par les mains.

La crucifixion, telle que l'entendent les Ecritures, était simplement l'exposition du cadavre. On appelait même ainsi le placement de la tête coupée sur un pieu ou pilier vertical. C'est ainsi que Jean-Baptiste et Jésus ont pu être crucifiés après avoir été frappés de l'épée ; d'autres furent ainsi exposés après lapidation.

La pendaison à un arbre était qualifiée de crucifixion (1).

Rien n'établit que Jésus ait été cloué à la croix. Ni saint Paul, ni les synoptiques ne parlent de ce détail ; la tradition primitive attachait Jésus. C'est l'Apocalypse de Pierre qui mentionne le cloutage des mains auquel Justin Martyr (150) croira devoir ajouter le cloutage des pieds ; il s'agit donc là d'une invention tardive destinée à embellir la légende. Dans l'Epître aux Galates (III, 13), il est rappelé que « est maudit quiconque

(1) Juste Lipse (De Cruce. I, 2 et 5).

est pendu au bois » et dans Actes (V, 30) Jésus meurt « pendu au bois ». Ces deux passages étant ajoutés au texte primitif, prouvent que le correcteur ne connaissait pas le cloutage des mains et des pieds.

Au début de l'ère chrétienne, il n'existait pas de mot spécial pour signifier la croix considérée comme instrument de supplice. Le mot grec « stauros » désignait un pieu ou une croix ou simplement l'endroit du sacrifice. Lucien se sert de ce mot en parlant de Prométhée cloué sur le Caucase. L'empalement fut considéré comme une forme de crucifiement.

La croix fut appelée le bois ou l'arbre de malheur. Les Hébreux n'avaient que le mot « bois » pour désigner la croix et ils appelaient ses bras ou rayons, la chaîne et la trame.

Le mot « crux » n'a pas été primitivement réservé à la croix formée de deux bois, l'un vertical, l'autre horizontal. Il s'est appliqué au gibet quelle qu'en fut la forme. C'est ainsi qu'un poète latin appelle crux le rocher auquel Andromède était attaché.

Par conséquent, rien ne permet d'affirmer que le bois où aurait été exposé Jésus était une croix.

La mort avant la crucifixion

Malgré les retouches des Evangiles, ne peut-on, en scrutant les textes, discerner les traces d'une mort antérieure à la crucifixion

Considérons les circonstances de celle-ci.

Judas « trahit » son maître. Les sacrificateurs se saisissent de Jésus. Que viennent faire les sacrificateurs sinon sacrifier ? Tous les disciples abandonnent leur maître et s'enfuient. Or, il y avait là « un jeune homme qui le suivait, ayant le corps couvert seulement d'un linceul » (Marc, XIV, 51-52).

Généralement, un corps couvert d'un linceul s'appelle un cadavre. Que vient faire ce détail dans un récit déjà bien embrouillé ?

On s'imagine difficilement la scène, surtout quand la phrase suivante nous apprend que « quelques-uns l'ayant pris, il leur laissa le linceul et s'enfuit nu ». Pourquoi cet épisode ? Quel est ce jeune homme ? On s'est perdu à son sujet en vaines conjectures. Ne symboliserait-il pas l'âme de Jésus qui échappe à ses bourreaux ? En tout cas, le récit a été certainement malmené car le texte porte des traces de coupures et d'interpolations.

Quand, plus loin (Marc XV, 21), Jésus ne peut plus porter sa croix, quand on l'emmène pour le crucifier, c'est-à-dire pour l'exposer, n'est-ce pas l'aveu que son corps humain est déjà un cadavre ?

Car, en suivant sa croix que porte alors Simon, une multitude de gens et beaucoup de femmes (Luc XXIII, 27) se lamentent. Or, les pleureuses ne jouaient leur rôle qu'après la mort, pas avant.

Jésus lui-même le reconnaît implicitement : « Vous ferez mourir et crucifierez les prophètes... » (Matt., XXIII, 34) ; pour lui, la crucifixion suivait la mort.

Le sacrifice expiatoire, c'est l'effusion de sang ; or, si le dogme catholique fait communier ses fidèles sous l'invocation du sang, nulle part les textes chrétiens actuels ne contiennent le récit d'une effusion de sang.

La crucifixion n'en comporte pas et ce ne sont pas les clous qui auraient pu en provoquer une. Au surplus, l'emploi des clous au cours de la Passion est loin d'être probable, le corps de Jésus ayant vraisemblablement été attaché au bois.

Seul, le coup de lance peut se rapporter au versement du sang, mais il est placé à tort par le IV^e^ évangile après la crucifixion et la mort.

Avant ces évènements, le Christ aurait dit aux apôtres : « Faites ceci en mémoire de moi. Buvez mon sang. » Or, on ne conçoit pas qu'un personnage, même surnaturel, donne son sang avant de l'avoir répandu et institue lui-même son mémorial alors qu'il est toujours vivant. L'attitude inverse est plus naturelle et compréhensible.

La raison symbolique du coup de lance est évidente mais, si ce coup a suivi la mort, le sang n'a pas coulé ; il y a là une impossibilité. Des quatre Evangiles, seul, celui de Jean donne ce détail. L'incident a été placé là pour expliquer un rite du sang qui n'avait aucun support dans les Ecritures.

Selon Matthieu (XXVII, 25), le peuple répondit à Pilate : « Que son sang... sur nous et nos enfants ». Le verbe nécessaire à la phrase est absent du texte grec. On a interprêté jusqu'ici le verbe manquant par « tomber » dans le sens de « prendre la responsabilité de l'exécution ». On aurait pu et l'on peut aussi bien employer le verbe « se répandre » ou « couler » par analogie au rite de la religion de Mithra selon lequel les initiés se plaçaient dans une fosse, sous le dieu-taureau expirant, pour se faire arroser du sang chaud qui les pénétrait des qualités divines. « Que son sang tombe (répande ses dons) sur nous et nos enfants ». C'est alors non plus un cri de mort, c'est une prière à la suite du sacrifice.

Il semble que, primitivement, il y avait effusion de sang par un coup de lance avant l'élévation du corps sur l'arbre ou sur la croix.

L'interdit du sang

Dans le récit de la crucifixion, l'effusion de sang apparaît comme une pièce rapportée qui est venue, tardivement, justifier un rite auquel les Ecritures ne faisaient aucune allusion. D'où peut venir ce rite ?

Les Actes, au chapitre XV relatif à la conférence de Jérusalem, donnent (dans un passage interpolé), les conditions auxquelles les pagano-chrétiens seront sauvés. On leur déclare, au nom du Saint-Esprit, qu'ils doivent s'abstenir des viandes immo-

lées aux idoles, des viandes étouffées, et du sang. A ces conditions, ils seront (d'après ce décret des apôtres et des anciens) considérés par les judéo-chrétiens comme des frères.

Ainsi, la secte judéo-chrétienne entendait unifier les pratiques chrétiennes ; elle admettait que les chrétiens d'origine païenne ne soient pas circoncis mais elle leur demandait de respecter, notamment, l'interdit du sang ; elle les considérait comme des prosélytes du premier degré, des « craignant Dieu » et les distinguait de ceux du second degré qui observaient la loi mosaïque.

Cet interdit du sang, ou loi de Noë, commémorait la première alliance, celle conclue entre Dieu et Noë, Dieu s'étant engagé à ne plus envoyer de déluge, Noë à ne pas absorber de sang. La décision de Jérusalem, qui reprenait ce pacte, était valable jusqu'à la fin des temps.

Or, les chrétiens paraissent n'avoir jamais respecté cette interdiction ; les épîtres pauliniennes l'ignorent ; bien plus, la communion instituée par le Christ (« Buvez-en tous car ceci est mon sang », Matt. XXVI, 27) est en opposition absolue avec la promesse noachique.

Il faut donc considérer qu'il s'agit là d'une prescription juive qui faisait partie d'un texte juif inséré dans les Actes ; elle n'a jamais été chrétienne. Le concile de Jérusalem et l'intervention des pharisiens ne se comprennent que dans le compte rendu d'une assemblée juive.

De même, dans l'Apocalypse (II, 20-24), le message à Thyatire qui accuse Jezabel de manger des viandes immolées aux idoles est un texte juif qui vise sans doute Lydia, la marchande de pourpre (prosélyte juive) qui donna l'hospitalité à Paul et dont les Actes (XVI, 14) ont, au contraire, célébré le dévouement, c'est-à-dire le ralliement au christianisme.

D'une manière analogue, les Actes (VI, 3-5) présentent Nicolas, prosélyte d'Antioche, comme un homme plein de sagesse, alors que l'Apocalypse (messages à Ephèse et à Pergame), Irénée, d'autres encore, l'accusaient de manger de la viande des païens. L'apôtre Paul, Jésus lui-même se verront accusés de s'asseoir à la table des païens.

En conséquence, l'interdit juif du sang et des viandes prouve que le mémorial de la mort de Jésus, par son corps et par son sang, ne pouvait absolument pas être juif, ni même judéo-chrétien ; il ne pouvait se former que dans un milieu où gnose et religion de mystère s'étaient jointes, celle-ci donnant le rite, celle-là l'explication mythique.

Certes, les juifs connaissaient les repas sacrés, mais ils ne mangeaient pas leur dieu. De même, le repas des premiers chrétiens ne fut pas une communion dans le sang de Jésus (I, Cor. X. 16 est une interpolation) ; il n'était qu'un mémorial de la mort du Seigneur (I. Cor. XI, 26..).

Par contre, toutes les sectes de salut connaissaient les repas sacrificiels. Dans le temple de Sérapis, le repas était une communion entre la divinité et ses fidèles ; les participants aux

cultes dionysiaques mangeaient leur dieu et il devait en être de même dans la secte de Simon le Magicien.

Grâce aux papyrus de l'Egypte antique, nous possédons des formules païennes antérieures aux formules chrétiennes de la communion sous l'espèce du vin : « Puisse ce vin devenir le sang d'Osiris ! » Ailleurs Osiris — sous l'apparence d'une coupe de vin — donne son sang à boire à Isis afin qu'elle ne l'oublie pas après sa mort ; sans doute la formule suivante est-elle gnostique : « Tu es du vin et tu n'est pas du vin mais les entrailles d'Osiris, les entrailles de Iao ».

Le Christ n'a pu devenir l'objet d'un pareil rite que dans une secte qui le pratiquait déjà soit sous la forme que l'on vient de rappeler, soit sous celle d'un mémorial de la mort d'un dieu comme Mardouk dont le sang et les os avaient servi à créer le premier homme.

La légende d'un homme divin a pu, très naturellement, s'ajouter à une coutume religieuse en rénovant l'explication de celle-ci, en adaptant l'ancien mythe à un fait contemporain ; mais il paraîtrait anormal qu'une secte ait emprunté à l'extérieur ou ait réinventé un repas pour célébrer la mort de son héros et assurer une communion entre ses fidèles et lui.

Nous croyons, au contraire, que c'est le mémorial de la mort d'un dieu de mystère, la communion par son sang, qui a provoqué l'interpolation dans les Evangiles d'une effusion de sang qu'on n'y trouvait pas.

La résurrection

Suite naturelle de la mort du Christ, sa résurrection pose autant de problèmes que sa crucifixion, même si l'on admet a priori qu'un cadavre peut reprendre vie et monter au ciel.

La conception de la résurrection avait subi au début de notre ère plusieurs influences et se divisait en courants assez différents les uns des autres.

Le néplatonisme ou le néopythagorisme n'admettaient nullement une résurrection des corps ; les sectes dualistes et mystiques et les religions de salut ne pouvaient absolument pas concevoir une renaissance de la matière corporelle après sa destruction du fait de la mort.

Pour le judaïsme, la doctrine de la résurrection se présentait sous deux formes : la résurrection des justes à l'exclusion des impies ou des méchants, la résurrection générale. On peut même ajouter deux autres courants : a) celui de Palestine, la résurrection générale et celle de la nation liées au royaume messianique ; b) le courant alexandrin, plus ou moins néoplatonicien, enseignant une résurrection spirituelle et abandonnant l'idée du royaume messianique.

Pour Paul, il n'y a ni résurrection des morts, ni jugement final ; il ne connaît qu'une renaissance spirituelle qui a lieu dans le chrétien lui-même comme le dit le IV^e^ Evangile. La vie éternelle ne dépend pas d'événements futurs ; il suffit de croire

au Fils de Dieu (I Jn. V. 13) ; le jugement est prononcé immédiatement par celui-là même qui accepte ou rejette la parole (Act. XIII, 46-48).

En face de cette thèse se dressent les espérances juives traditionnelles : Résurrection matérielle des morts, Jugement final auquel tout est suspendu. Règne terrestre du Messie. A la vie éternelle de l'esprit se substitue la restauration du Monde, la rénovation cosmique, la régénération de la Palestine (Act. III, 20-21, IV. 2, X. 42, XXIII. 6, XXIV. 15-21).

Ces deux opinions sont incompatibles ; quand on les trouve ensemble dans un même texte, on peut être sûr que la seconde ne fait pas partie de la rédaction primitive. Or, précisément, les passages d'Actes que nous venons de citer en dernier lieu sont des interpolations judéo-chrétiennes qui ne correspondent pas à la pensée du premier texte paulinien.

Rappelons enfin que les plus anciens manuscrits de Marc, le premier en date de nos Evangiles, ignorent la résurrection ; si nos textes actuels en comportent un court récit, c'est parce que l'Evangile de Marc a été complété plus tard.

Il est très important également de signaler qu'aucun texte du Nouveau Testament ne décrit l'acte même de l'Ascension qui constitua peut-être le premier récit de la Résurrection.

La résurrection est un élément fondamental du dogme chrétien. S'il advenait qu'on apprenne que la résurrection de Jésus n'a pas eu lieu, la foi chrétienne ne reposerait plus sur rien ; ce serait aussi grave que si l'on prétendait que la mort de Jésus n'a pas sauvé les hommes ou que Jésus n'a pas existé.

La croyance des premiers chrétiens était-elle en faveur de la résurrection des morts ? Il ne le semble pas et, en tout cas, elle n'était pas générale à en croire Justin (Dial. LXXX, 5) :

« Si vous rencontrez des gens qui se disent chrétiens — « écrit-il, et qui prétendent qu'il n'y a pas de résurrection des « morts mais que leurs âmes sont enlevées au ciel dès le mo- « ment de leur mort, ne les tenez pas pour chrétiens ».

Justin condamne ainsi :

— Luc, qui fait dire à Jésus en croix (XXIII, 43) s'adressant au bon larron : « Tu seras aujourd'hui avec moi au Paradis ».

— Paul, qui déclare (II Cor. V. 1) que « notre logis terrestre « se brise mais nous avons au ciel une maison que ne fit pas « main d'homme ».

— Jésus, lui-même, dont l'enseignement le plus explicite à ce sujet apparaît dans Luc (XX, 27-40). Ceux qui l'interrogent sont des sadducéens qui nient la résurrection des corps. Jésus leur répond : « Ceux qui seront jugés dignes d'avoir part au « siècle à venir et à la résurrection des morts ne se marieront « point car ils ne pourront plus mourir parce qu'ils seront sem- « blables aux anges et qu'ils seront enfants de Dieu, étant « enfants de la résurrection ».

Ainsi, selon Jésus, les ressuscités à la vie éternelle n'auront plus de corps, plus de sexe, ils seront immortels ; leur ré-

surrection sera spirituelle, elle consistera dans la renaissance, dans l'éveil de leur esprit jusque là mort ou endormi au sein de la matière. Jésus, comme les sadducéens, nie la résurrection du corps mais croit à l'immortalité de l'âme. Il ne partage pas la croyance des juifs dans une résurrection matérielle. Les mots qu'il emploie impliquent une rupture avec l'idée d'un renouveau (même idéalisé) d'activités terrestres dans le monde à venir ; il suggère un mode d'existence entièrement différent dans la vie de l'au-delà.

C'est exactement la doctrine de Paul (I. Cor. XV, 44-50).

Si — sans tenir compte de ces divergences de dogme — l'on compare les Evangiles entre eux, on constate des contradictions telles qu'on est malgré soi obligé de devenir sceptique à l'égard des détails qu'ils fournissent sur la Résurrection.

1) La surveillance et le scellement de la pierre du sépulcre, la corruption des gardes, se lisent seulement dans Matthieu (XXVIII). Marc et Luc excluent ce récit par la présence des femmes, sans aucune mention des gardes.

2) Selon Luc, les femmes préparent les épices avant le coucher du soleil du vendredi et se reposent pendant le sabbat ; selon Marc, elles ne les achètent qu'après le coucher du soleil du samedi, c'est-à-dire après le sabbat ; selon Jean, elles n'ont pas à intervenir à ce sujet car Joseph d'Arimathie et Nicodème ont embaumé le corps avant de l'ensevelir ; Matthieu parle seulement de Joseph qui se borne à envelopper le corps dans un linceul.

3) Les personnes qui viennent au sépulcre le matin de la résurrection sont :

— suivant Marc : Marie-Madeleine, Marie de Jacques et Salomé.

— suivant Matthieu : les deux Maries seulement.

— suivant Luc : les deux Maries et Jeanne et les autres femmes.

— suivant Jean : Marie-Madeleine seule à qui s'ajoutent Pierre et le disciple aimé.

4) Le moment de la visite des femmes au sépulcre est :

— la nuit, après le sabbat (selon Matthieu).

— avant le lever du soleil, tôt quand il faisait encore sombre (selon Jean), à la première aube (selon Luc).

— après le lever du soleil (selon Marc).

5) Ceux qui vinrent au sépulcre trouvèrent la pierre déjà enlevée de l'ouverture (Marc, Luc, Jean). Matthieu note qu'elle fut retirée en présence des femmes par un ange qui descendit du ciel en faisant trembler la terre.

6) En Marc et Matthieu, il y a un ange ; en Luc et Jean, il y en a deux.

7) Cet ange ou ces anges s'assirent dans le sépulcre (Marc et Jean). L'ange s'assit dehors sur le roc (Matthieu). Les deux anges apparaissent et parlent aux femmes dans le sépulcre (Luc).

8) Quand les femmes pénètrent dans le sépulcre, il y avait

un ange (Marc), il n'y avait personne (Luc). Elles n'entrèrent pas dans le tombeau si l'on en croit Matthieu, pas plus que Madeleine à sa visite (Jean). Ce fut Jean qui vit à part les vêtements. Puis vint Pierre qui aperçut le drap. Enfin, Marie entra et vit les deux anges.

9) Les instructions données par les anges aux femmes sont très différentes selon les Evangiles. Dans Marc et Matthieu figure l'injonction de dire aux disciples (Marc ajoute « et à Pierre ») que Jésus les a précédés en Galilée et qu'ils le rejoindront ainsi qu'il le leur a dit. Dans Luc, il y a : « Rappelez-vous ses paroles sur la résurrection quand il était encore en Galilée ». Dans Jean, rien n'est dit sur ces instructions.

10) Que disent les femmes aux disciples ? Selon Marc, elles étaient effrayées et ne dirent rien à personne. Selon Luc, elles racontent leur découverte. Selon Matthieu, elles essayent d'aller vers les disciples mais on ne sait si elles y parvinrent et, en tout cas, leur mission était inutile puisque « les onze disciples s'en allèrent en Galilée sur la montagne où Jésus (lui-même) leur avait dit de se rendre et ils l'y trouvèrent et l'adorèrent ». Selon Jean, c'est Madeleine qui rapporte à deux disciples et aux autres ce qu'elle a vu.

11) En Marc, il n'y a nul message aux disciples. En Matthieu, le message est d'accord avec les instructions de Jésus, donc inutile. En Jean, la première nouvelle apportée par Marie provoque une course des deux disciples au tombeau tandis que la seconde ne produit aucun effet. En Luc, les disciples croient qu'elle rêve et n'ajoutent pas foi à ses paroles (sauf Pierre dans un verset interpolé ce qui donne à penser que l'attitude des disciples a été modifiée en faveur de Pierre).

12) L'apparition de Jésus au sépulcre fait doublet avec celle des anges ; elle n'est citée que par Jean ; elle concerne Marie-Madeleine. Celle qui eut lieu au retour du tombeau aux deux Maries, n'est relatée que dans Matthieu. Luc seul connaît l'apparition sur la route d'Emmaüs et l'apparition à Simon Pierre.

13) Selon Matthieu, Jésus donne la même instruction que les anges ; les disciples doivent aller en Galilée. Selon Jean, Marie-Madeleine doit dire aux frères qu'il est monté au ciel.

14) Luc mentionne une apparition aux onze et aux disciples à qui Jésus fait toucher ses mains et ses pieds et avec qui il mange un morceau de poisson ; il leur demande de rester à Jérusalem jusqu'à la Pentecôte. Jean parle d'une apparition aux disciples au même moment ; il s'agit sans doute du même événement mais Thomas n'était pas avec les onze et il n'y a pas d'autres disciples que les apôtres. Jean ne sait pas que Jésus a mangé avec eux ; selon le IVe Evangile, il ne montre pas ses pieds, mais ses mains et son côté. Jésus passe à travers les portes closes, ce qu'ignore Luc.

15) Pour Luc, toutes les apparitions ont eu lieu le jour même ; selon Jean (XX), les évènements demandent huit jours.

16) Les apparitions de Jésus eurent lieu en Galilée selon

Marc et Matthieu, contrairement à Luc, aux Actes et à Jean.

17) Paul note une première apparition à Pierre et une à Jacques qui ne figurent ni l'une ni l'autre dans les Evangiles synoptiques ; il exclut toute apparition aux femmes.

Si l'on s'adresse aux livres extra canoniques, les contradictions se font que s'accroître :

— Jérôme rapporte la citation suivante de l'Evangile des Hébreux : « Le Seigneur, après qu'il eût donné le vêtement à « l'esclave du prêtre, alla à Jacques et lui apparût ; car Jacques avait juré qu'il ne mangerait pas de pain (1) depuis cette heure où il avait bu la coupe du Seigneur jusqu'à ce qu'il le voit se relever parmi ceux qui dorment », et de nouveau le Seigneur dit : « Apporte de la nourriture et du pain ». Il apporta du pain, le bénit, le rompit, en donna à Jacques le Juste et lui dit : « Mon frère, mange ton pain parce que le Fils « de l'Homme s'est levé d'entre ceux qui « dorment ».

Or, selon les Evangiles canoniques, Jacques n'était pas présent au dernier souper de Jésus et celui-ci avait laissé ses vêtements au tombeau. Retenons cependant que dans les deux cas l'idée subsiste que le corps n'a plus besoin de vêtements.

Dans l'Evangile de Pierre, les anciens prennent la garde avec les soldats dont l'officier s'appelle Pétronius. La pierre du sépulcre était scellée de sept sceaux et une tente fut dressée pour les soldats. Ceux-ci rapportent la résurrection non pas aux prêtres mais à Pilate (à qui elle aurait dû être cachée) et c'est Pilate qui, à la demande des Juifs, prescrit aux soldats de garder la nouvelle secrète.

L'argument du tombeau vide

L'argument du tombeau vide est-il fondamental ou accessoire ?

Il est certain que la découverte du tombeau vide n'a aucune valeur en soi. La foi au Christ ressuscité en est indépendante : ce sont les apparitions qui l'ont d'abord fondée, les Evangiles l'attestent. Le tombeau vide est un argument tardif qui est venu étayer une foi acquise depuis longtemps. Or, les premières apparitions de Jésus ont lieu en Galilée exclusivement, c'est-à-dire loin de Jérusalem.

Effectivement, c'est loin de Jérusalem qu'une légende d'ensevelissement et de tombeau vide a pu se propager sans se heurter à la réalité. Si, en effet, Jésus avait été enterré à Jérusalem, ses ennemis n'auraient eu qu'à ouvrir son tombeau au

(1) Dans l'hypothèse du mythe traduisant un ancien rite, il n'y a là rien que de très naturel. La fête du dieu comportait un jeûne et il ne s'écoulait que trois jours ou même trente-six heures entre sa mort et sa résurrection. Le jeûne était donc possible, sa durée prescrite et le vœu de Jacques très naturel.

bout de trois jours pour prouver que son corps était toujours là. Sur le plan mystique, c'est loin de Jérusalem qu'un mythe comme celui-ci pouvait naître et se propager et l'on peut très bien concevoir l'existence en Galilée d'un culte de dieu qui meurt et qui renaît, culte qui se transforme en se diffusant.

D'autre part, la légende du tombeau vide n'est utile qu'à ceux qui croient à une résurrection matérielle effectuée d'une certaine manière.

Nul besoin de tombeau, par exemple, si Jésus est monté au ciel en rendant son dernier soupir sur la croix ; nulle nécessité de souligner l'importance du sépulcre vide si le corps du dieu a été brûlé rituellement sur sa croix ; nul intérêt de décrire l'inhumation si le corps de Jésus n'était qu'un fantôme, qu'une apparence et si quelqu'un d'autre a été crucifié à sa place.

C'est la foi en la résurrection du corps humain de Jésus qui a imaginé la découverte du tombeau vide, la reconnaissance matérielle de Jésus par ses disciples, par la foule et — de la part des autorités officielles — des questions de ce genre : « N'est-il pas Elie revenu parmi nous ? N'est-il pas Jean-Baptiste ressuscité ? » (Alors que ces questions sont posées, on ne demande nulle part : « N'est-il pas Jésus ressuscité ? »)

La résurrection pagano-chrétienne ou gnostique, purement spirituelle, fait apparaître le dieu-sauveur Jésus presque partout en même temps, soit par révélation, soit par visions, extases, ravissements et ne se soucie pas du corps.

Les auteurs de la légende du tombeau vide sont ceux qui ont voulu enterrer Jésus pour prouver qu'il avait un corps de chair et qu'il s'agissait bien d'un homme, ceux qui, croyant à la résurrection de la chair, ont pris au pied de la lettre l'ascension dans la nuée pour la transformer en résurrection réelle.

Autres détails

La résurrection n'est pas décrite dans nos Evangiles canoniques ; c'est l'Evangile de Pierre qui nous apprend que, dans la nuit qui précède le jour du Seigneur, il se produisit un grand bruit, les cieux s'ouvrirent et deux anges en descendirent et s'approchèrent de la tombe dont la pierre roula pour les laisser passer.

Des témoins surviennent alors pour voir trois hommes sortir du tombeau. Ce sont des géants dont la tête atteint le ciel ; le troisième est si grand que sa tête entre dans le ciel. C'est le Christ que les deux autres personnages soutiennent parce que sa « puissance » l'a abandonné jusqu'à ce qu'il la rejoigne au ciel. La croix les suit tous les trois et, quand une voix d'en-haut demande au Christ s'il a prêché aux morts, c'est la croix qui répond affirmativement. Jésus vient alors de faire aux Enfers un séjour de trois jours.

On peut se demander si ce n'est pas cette légende des deux êtres surnaturels — venant enlever le Christ et la croix — qui a donné naissance à l'épisode de Jésus crucifié entre les deux

larrons (1). N'a-t-il pas dit à l'un d'eux : « Tu seras bientôt avec moi près de mon Père », annonçant ainsi leur prochaine ascension en compagnie l'un de l'autre ? En tout cas, nous retrouvons nos deux anges, ou tout au moins l'un d'eux, dans les récits orthodoxes du tombeau vide.

Dans l' « Apocalypse de Pierre », moins ancienne (135) et qui s'apparente aux mystères égyptiens et orphiques, Jésus dit que « la croix marchera devant lui quand il viendra en sa gloire ».

Ces descriptions sont différentes de celles que donnent les textes actuels des Evangiles mais, par contre, elles se rapprochent des représentations que nous possédons de la résurrection des dieux païens ; selon des gravures antiques sur pierre, le cadavre d'Osiris (ou plutôt son effigie), emmailloté comme une momie, s'élève lentement ; il se dresse debout entre les ailes protectrices d'Isis qui se tient derrière lui tandis qu'un homme lui présente la croix ansée, symbole de vie. Au mystère de sa mort, deux femmes, deux pleureuses, représentaient les deux sœurs : Isis et Nephtys, qui se lamentaient devant Osiris placé en croix sur un nilomètre à quatre bras. Le dieu ressuscitait le troisième jour après sa mort comme Adonis. Le rapprochement ne s'impose-t-il pas avec les scènes qui se passent au tombeau de Jésus ?

Autre rapprochement important : dans la IV^e^ partie du livre d'Enoch (les Similitudes) qui fut écrite avant l'ère chrétienne (entre 94 et 64), on peut lire que, lors du Jugement dernier, l'élu sera parmi ses fidèles qui deviendront alors des anges célestes ; c'est dans ce livre que, pour la première fois, sont appliqués au Messie les titres de Christ, Juste, Elu, Fils de l'Homme que l'on retrouve dans le Nouveau Testament.

Or, d'après ce livre, l'Elu, Enoch, avant d'être amené jusqu'au septième ciel *par deux anges*, est placé au milieu du jardin du troisième ciel où il aperçoit *l'arbre de vie* sur lequel Dieu repose quand il vient au Paradis. Dieu fait le récit de la création à Enoch et celui-ci le transcrit en *trente jours*. Enoch revient sur terre pour instruire ses disciples auxquels il enseigne *sept béatitudes* et annonce le prochain Jugement de Dieu.

Il n'est pas question de voir, dans ce récit, un rappel historique ; nous sommes en pleine mythologie. Or, différents aspects d'Enoch ont été transmis à Jésus. Celui-ci, comme Enoch, a été le Messie, le Fils de l'Homme ; il est monté au septième ciel escorté par deux anges, il est passé par le troisième ciel où il a aperçu Nathanaël sous le figuier sacré ; il est revenu

---

(1) Tatien (12 et 14) donne le nom de « voleurs » aux démons et ajoute (18) que « l'admirable Justin les a dénoncés à juste titre comme des voleurs ». D'autre part, la seconde venue du Christ a été comparée à celle d'un voleur (Luc, XII, 39 ; I. Thes. V, 2 ; Matt. XXIV, 43 ; II. Pierre III, 10 ; etc..).

sur terre après son ascension ; il a instruit ses disciples, leur a parlé du Royaume de Dieu et des Béatitudes ; enfin, il est retourné près de son Père en utilisant comme véhicule le nuage (ou la nuée) dont se servait habituellement Enoch.

On peut, par conséquent, être certain que la Résurrection du Christ est, sinon une copie, du moins l'un des aspects d'une mythologie plus ancienne.

L'Ascension

Certains écrits ont placé l'Ascension le jour même de la résurrection. Un manuscrit dit « africain » présente l'interpolation suivante avant Marc XVI, 4 : « Soudain à la troisième « heure, l'obscurité vint sur le monde et des anges descendi- « rent du ciel et tandis que se levait dans la clarté le dieu « vivant (ou le fils de Dieu), ils remontèrent et aussitôt ce fut « la lumière ».

Ce passage est en parfait accord avec Marc XIII, 27, qui annonçait que « en ces jours-là », « le soleil serait obscurci, le « Fils de l'Homme viendrait sur les nuées et enverrait ses anges « pour rassembler ses élus des quatre extrémités de la terre « jusqu'aux extrémités du ciel ».

Le renseignement est également fourni par l'Evangile de Pierre sauf que l'événement s'y déroule la nuit mais, si nous entendons la troisième heure comme les Romains, c'est-à-dire trois heures du matin, il y a concordance et la précision finale : « ce fut la lumière » correspond à d'autres textes (anaphora Pilati, Evang. Apocr.) qui plaçent la résurrection avant le lever du soleil.

Déjà cette opinion transparaît dans Actes (I, 2-3) où le passage relatif aux quarante jours et que nous indiquons en italiques, est interpolé : « Après qu'il eût souffert, Jésus (1) « *se montra vivant aux apôtres pendant quarante jours*, leur « parlant du Royaume de Dieu... leur annonçant leur prochain « baptême par la vertu du saint Esprit qui descendra sur eux... « et (9-11) après qu'il eut parlé il fut élevé et une nuée l'em- « porta de devant leurs yeux ». Ensuite, deux anges apparaissent aux apôtres et leur annoncent que ce Jésus qui a été enlevé

(1) L'opinion selon laquelle Jésus monta au ciel 40 jours après sa résurrection ne repose que sur l'interpolation de Act. I, 3, 9 ; elle tend à rapprocher Jésus de Moïse qui passa quarante jours sur le mont Sinaï pour recevoir la Loi et d'Ezra qui mit quarante jours à la dicter, avant d'être ravi au Ciel. Nous avons vu page 19 qu'Enoch avait écrit sous la dictée de Dieu pendant trente jours. Dans son Evangile, l'auteur des Actes place l'Ascension tard dans la soirée de la Résurrection (Lc. XXIV, 13, 29, 33, 36, 50).

d'avec eux vers le Ciel en reviendra de la même manière qu'il y est monté.

L'Epître de Barnabas, écrite vers 120, contient le passage suivant : « Nous célébrons avec grande joie le huitième jour, le « jour où Jésus surgit aussi d'entre les morts, fut manifesté et « s'éleva dans le ciel ».

De son côté, Justin explique que les chrétiens s'assemblent le dimanche parce que c'est le jour de la Résurrection : « Le « jour après celui de Saturne, qui est celui du Soleil, Jésus « étant apparu à ses apôtres et disciples, leur enseigna ces « choses... ».

Une recension chrétienne de l'Ascension d'Isaïe présente une variante de l'Evangile de Pierre. Il y est parlé de la descente (au-dessus des gardes) « de l'ange de l'Eglise qui est au ciel », et « l'ange de l'esprit saint (Gabriel ?) et Michel le chef des saints anges ouvrira le sépulcre le troisième jour et le Bien-aimé assis sur ses épaules apparaîtra ».

On peut penser que primitivement l'Ascension eut lieu au moment de la mort de Jésus. Il en est ainsi dans l'Evangile de Pierre, qui date des environs de l'an 150. Selon cet apocryphe, Jésus sur sa croix, prononce la phrase suivante : « O ma puissance, ma puissance, tu m'as abandonné », phrase qui rappelle celle retenue par Luc : « Mon Père, je remets mon esprit entre tes mains », et voisine de celle rapportée par Jean : « Il rendit l'esprit », ce qui signifie que son esprit est parti rejoindre son père ; il s'agit ici d'une résurrection spirituelle immédiate.

Le transfert direct du Christ au ciel, dès l'instant de sa mort, se trouve dans une variante de la traduction syriaque d Sinaï. On y trouve au lieu de : « ... et il rendit l'esprit », l'expression : « ...et son esprit s'éleva », c'est-à-dire monta au ciel.

L'idée commune aux évangélistes orthodoxes et au texte apocryphe est que la puissance — ou vertu — qui s'en va du corps de Jésus est son âme; émanation de son Père, elle retourne à son lieu d'origine dans le Plérôme céleste dès l'instant qu'elle quitte le corps, sa prison.

Nous ignorons si Marc a connu et écrit un récit d'ascension. Matthieu se contente de laisser Jésus transmettre son message sur une montagne de Galilée. Quant à Jean, il lui suffit d'avoir fait revenir le Christ une seconde fois devant ses apôtres pour convaincre, en même temps que Thomas, les autres incrédules s'il y en a.

C'est seulement dans Luc que nous trouvons le récit d'une ascension en présence des apôtres : « Jésus les mena hors de « la ville jusqu'à Béthanie puis il les bénit et, ce faisant, il se « sépara d'eux et fut élevé au ciel » (Luc XXIV, 50-51), mais l'événement a lieu après la résurrection avec laquelle il semble faire double emploi.

Il fallait établir contre les gnostiques que les apparitions terrestres de Jésus après sa résurrection spirituelle étaient des apparitions matérielles ; mais, une fois obtenu ce résultat, le corps réel de Jésus ressuscité dût, au bout d'un certain temps,

poser un grave problème ; ce corps vivant qui s'était manifesté si souvent après sa mort ne se manifestait plus ; il fallait donc assurer son retour définitif au ciel ; et c'est dans la mesure où l'on voulut préciser les détails de ce retour que des divergences apparurent entre les récits.

Résurrection et ascension ont été probablement un seul et même acte à l'origine ; Jésus a été transporté directement du cercueil ou des enfers aux cieux. A part l'Évangile de Pierre et les textes que nous avons cités, il n'existe plus de preuve directe de cette assertion, mais elle ressort du silence des écrivains du Nouveau Testament sur l'Ascension ; au surplus, la fête commémorant cet événement est — parmi les anniversaires importants de la chrétienté — l'un des plus tardifs ; elle n'est mentionnée qu'à la fin du IV[e] siècle.

Transmigration des âmes

La légende de la Résurrection, des apparitions et de l'Ascension ne serait-elle pas la transposition, à l'usage du peuple, de la théorie de la métempsychose, croyance mystique enseignée dans certains cercles d'initiés et, notamment, parmi les gnostiques ?

S'il faut en croire certains textes (1), la théorie juive de la naissance de l'enfant établirait que les âmes n'étaient pas libres du choix de leur corps ou de la date de leur incarnation ou des péripéties de leur future existence sur terre ; dès qu'une femme a conçu, un ange apporte la semence devant Dieu qui décrète le sort de l'enfant à venir, — un esprit est alors joint à l'embryon maternel et, dès cet instant, l'âme est déterminée à être celle d'un riche ou d'un pauvre, d'un pieux ou d'un méchant et à rester plus ou moins longtemps dans son enveloppe charnelle.

L'âme du Messie préexistant est consciente de sa supériorité sur les autres ; quoique esprit, le Messie vit parmi les autres âmes ; il est au courant des tribulations d'Israël et attend avec impatience l'heure de sa révélation. Moïse, lors de son ascension, voit les âmes des saints et des pieux, de ceux qui ont vécu sur terre ou de ceux qui viendront y vivre après lui, parmi lesquelles celles de David et de Rabbi Aquiba.

La fin du monde a lieu quand la dernière âme est entrée dans le dernier homme. A ce moment, les âmes ont rempli leur mission. Le royaume de dieu est sur terre. C'est le moment du Messie. Le Talmud l'indique. « Le fils de David ne viendra pas avant que toutes les âmes incarnées soient arrivées à l'heure de leur fin ». Les démons s'y opposent par les tentations qui sont autant d'enveloppes pour l'âme ; d'où de nouvelles réincarnations.

---

(1) M. Gaster. Chron. Of Jerahmeel. Londres. 1899. — XX, 9 ; IX, 19 s. Voir aussi la Kabbale.

C'est par la métempsychose et le retour au ciel que Dieu distribue sa justice, les pécheurs expiant en ce monde tandis que l'âme des purs retourne et reste au Paradis.

Ainsi l'âme d'Adam ayant péché devait passer à travers d'autres corps, notamment par celui de David qui, par le péché commis avec la femme d'Urie, empêcha la purification complète de l'âme d'Adam, puis, à la fin, cette âme alla habiter le Messie. De même, l'âme d'Abel entra en Moïse qui pécha au rocher, ensuite dans David et dans le Messie.

L'opinion que la même âme préexistante s'incarne successivement dans plusieurs personnages est très ancienne. Simon le Magicien prétendait avoir eu des existences antérieures. La doctrine samaritaine du Taheb ou Messie enseignait les incarnations de l'âme d'Adam et Seth, Noë, Abraham, Moïse. N'assurait-on pas, plus tard, que les lettres du nom d'Adam étaient les initiales de ses incarnations en Adam, David, Moïse ou des Messies et que celles de Moïse ou M(o)sh(e)h indiquaient Moïse, Seth et Habel (Abel) ?

L'idée de préexistence de l'âme humaine est supposée par la question que les disciples posent à Jésus au sujet de l'aveugle de naissance (Jn. IX, 2) : « Maître, qui a péché ? Est-ce son père ou sa mère ? pour qu'il soit né aveugle ? » L'allusion a des incarnations successives pour racheter le péché de l'âme dans une autre existence paraît probable.

Mat. XVII, 12-13, indique de son côté qu'Elie est revenu sur terre sous les traits de Jean-Baptiste, ce qui expliquerait pourquoi celui-ci fut considéré comme le précurseur du Messie.

Matthieu (XIV, 1), n'a-t-il pas déjà dit qu'Hérode voyait en Jésus, Jean ressuscité, c'est-à-dire Jean revenu parmi les vivants sous l'apparence de Jésus (1) ?

En XVI, 14, le même Evangile — complété par Marc (VI, 14-17) — ne reconnaît-il pas que Jésus était considéré comme la réincarnation de Jean, ou d'Elie, ou de Jérémie, ou d'un des prophètes, que la chair et le sang n'avaient rien à y voir et qu'au contraire c'étaient les puissances du ciel qui agissaient en lui ?

Ainsi la doctrine de la préexistence du Messie rejoint celle de la préexistence des âmes et la croyance en la résurrection des morts a pu être, pour des gens simples qui vivaient au deuxième siècle de notre ère, une conception très voisine de celle de la réincarnation.

On sait qu'une secte comme celle des Esséniens croyait à l'immortalité de l'âme et professait une philosophie voisine de celle des platoniciens. Or, l'idée de la survivance de l'esprit seul est encore très proche de celle de l'immortalité de l'âme, même si l'esprit ne se libère du corps que le troisième jour.

---

(1) Ce qui laisserait supposer l'espace d'une génération entre Jean et Jésus.

C'est pourquoi les détails contradictoires de la crucifixion et de la résurrection du Christ nous ramènent à la conception gnostique du dieu qui a traversé les sphères du Cosmos, qui a souffert du fait des archontes du monde mais qui a pu retourner près de son père en emportant avec lui les âmes des justes et qui reviendra. Le mythe nous enveloppe et nous empêche de croire à une réalité historique quelconque même si elle se trouve au-delà des textes analysés.

Deux hommes pour une croix

Selon les Evangiles synoptiques, un certain Simon de Cyrène a porté la croix à la place de Jésus, mais ce dernier meurt tandis qu'on suppose que Simon est resté vivant. Le passage est peut-être une interpolation ou le vestige d'un récit antérieur car on pourrait le supprimer sans modifier le sens général du texte.

Ce Simon, qui n'est autre que Simon le Magicien, avait réussi, un jour, à Rome, alors qu'il était condamné à mort, à faire immoler à sa place un bélier. Dans les récits évangéliques, Jésus ne tient-il pas le rôle de l'agneau ?

Simon paraît assister à l'immolation rituelle de son dieu, sinon de son double ; son rôle est primordial. A aucun autre homme, surtout pas à un inconnu qui passait — et sur lequel la légende chrétienne est vraiment trop discrète — ne pouvait être réservés l'honneur et la gloire d'avoir assisté le Christ à ses derniers moments sur terre ; à aucun, sauf à saint Pierre qui n'est pas là parce qu'il a peur.

Même dans ce rôle de porteur de la croix de Jésus où les écrivains ecclésiastiques l'ont confiné discrètement, il serait aujourd'hui un grand saint s'il avait servi la cause de l'Eglise catholique ; il serait célébré pour avoir eu cette chance dangereuse et unique de porter la croix (1) dans le sens où l'entendent les textes chrétiens actuels.

La réserve de l'Eglise à son égard donne fort à penser.

La tradition rapporte cependant que le Cyrénéen était l'un des soixante-dix disciples du Christ et qu'il mourut sur la croix; on conserve ainsi la mémoire de la crucifixion du « Cyrénéen », mais on place l'évènement à une date ultérieure ; c'est donc

(1) Porter la croix du Christ ne signifiait pas nécessairement mourir. Jésus disait : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge chaque jour de sa croix et qu'il me suive » (Luc IX. Marc VIII, 34 ; Matt. XVI, 24) ou : « Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit pas n'est pas digne de moi » (Matt. X, 38). Ainsi, la croix du Christ était son signe bien avant la crucifixion ; la signification de cette croix chrétienne n'était donc pas, à l'origine, celle d'aujourd'hui, c'est-à-dire celle d'un supplice.

bien le récit de la mort (symbolique) du dieu humanisé en Simon le Cyrénéen que nous a gardé l'Evangile. Pas plus que les autres qualifications de Simon (Pharisien, lépreux) celle de Cyrénéen ne doit le dissimuler à nos yeux.

Il paraît certain que, pour les gnostiques simoniens, si l'homme Simon a été mis à mort, ce ne fut qu'une illusion ; le corps fantômal de Simon ne pouvait être détruit et échappait aux hommes en montant au ciel, ou bien un bélier, ou même un autre homme, était immolé à sa place ; car un demi-dieu ou une émanation de Dieu le Père ne peut pas mourir.

Ce qui est curieux c'est que certains gnostiques appliquèrent cette croyance à Jésus quand le nom de Jésus apparut dans leur système.

Irénée rapporte (Adv. Her. I 24.4) que Basilide d'Alexandrie avait écrit un évangile (vers 100-150) selon lequel Jésus n'avait nullement souffert et n'avait pas été crucifié : « un certain Simon de Cyrène, requis, a porté la croix à sa place et, par ignorance et erreur, a été crucifié parce qu'il avait été transfiguré de manière à être pris pour Jésus. Ce dernier a pris la forme de Simon et, debout, s'est moqué d'eux. Comme il est la Puissance incorporelle et l'Intelligence du Père inengendré, il se transformait comme il voulait. Ainsi il est monté vers celui qui l'avait envoyé et il s'est moqué d'eux car il ne pouvait être saisi et était invisible à tous ».

Ici, Jésus est confondu avec Simon le Magicien qui fut réellement la Puissance et l'Intelligence du Père inengendré et qui possédait la faculté de se métarmorphoser et de transfigurer les autres hommes. On peut être absolument sûr que, dans ce passage, Simon de Cyrène est notre magicien mais Irénée a modifié le texte de Basilide ou l'a trouvé modifié. C'est Simon qui meurt pour le dieu Jésus qui est immortel comme tous les dieux doivent l'être.

La croyance selon laquelle Jésus aurait échappé à la mort était extrêmement répandue et elle dura longtemps.

On la rencontre dans les « Actes de Jean » : au moment de la crucifixion, Jean s'enfuit dans une grotte du Mont des Oliviers et pleure. Jésus lui apparaît illuminé et lui dit : « Pour la foule de Jérusalem, je suis crucifié, percé par des lances et des roseaux, abreuvé de vinaigre et de fiel, mais — à toi — je parle ».

Au VII[e] siècle, Mahomet recueillit cette tradition encore vivace, l'adopta et l'inséra dans le Coran ; elle est objet de foi pour tous les musulmans.

Au IX[e] siècle, en France, on imposait aux manichéens, une formule d'adjuration qui contenait le passage suivant : « J'anathématise ceux qui disent que N.S.J.C. a souffert en apparence et qu'il y avait un homme sur la croix et un autre qui se tenait debout plus loin et riait tandis que l'autre souffrait à sa place ». Ce qui était interdit, c'était de croire à la double personnalité de Jésus : corps et vertu céleste, matière et esprit.

Si cette croyance a pu traverser les siècles et être celle de

nombreuses sectes ou religions, il est aisé, semble-t-il, de discerner son origine. Seul, un mouvement religieux comme celui du gnosticisme, peut l'expliquer. Elle est tout à fait conforme à la doctrine de Simon qui prétendait avoir pris la forme des anges de chaque ciel pour parvenir sur terre et, une fois parmi les hommes, s'être fait connaître comme Père en Judée, comme Fils en Samarie (c'est-à-dire comme Jésus), enfin être remonté au ciel.

On a voulu opposer à Basilide un autre gnostique : Marcion, qui aurait professé que Jésus avait été crucifié. En réalité, ces deux théologiens prêchaient des opinions tout à fait semblables.

Le Jésus crucifié de Marcion n'avait pas de corps proprement dit, mais une enveloppe éthérée et sa mort n'était qu'une apparence ; ce fantôme de Jésus qui est crucifié et fait semblant de mourir sans que la souffrance et la mort ne l'atteignent, est bien voisin du Jésus de Basilide qui prend la figure de Simon et lui donne son apparence pour le faire mourir à sa place. Il s'agit de la même idée réalisée autrement.

Il nous paraît à peu près certain que les Evangiles ont connu un récit gnostique de la crucifixion avant celui qu'ils nous donnent aujourd'hui de la mort du Christ.

Au surplus, que vient faire Simon dans ce récit si ce n'est mourir ? Porter simplement la croix de Jésus ? Cette substitution était interdite ; le condamné devait porter lui-même le patibulum. L'Evangile de Jean le reconnaît (XVII, 17) : ... « Jésus portant lui-même sa croix... », et cet Evangile ignore l'épisode de Simon. En outre, pourquoi ce porteur de croix s'appelle-t-il précisément Simon ?

Nous savons d'autre part que Simon le Cyrénéen mourut sur la croix ; ceci confirme la thèse de Basilide. La présence de ce Simon dans les deux récits évangéliques est incompatible avec les conditions réelles des crucifixions mais se comprend parfaitement si l'on a voulu faire mourir Simon à la place de Jésus.

Deux noms pour un seul crucifié

D'autres passages évangéliques vont établir cette volonté du correcteur de faire mourir Jésus à tout prix, même en donnant à une expression symbolique l'apparence d'une réalité historique.

L'indication la plus importante à ce sujet nous est donnée par la prétendue libération de *Barabbas*.

Selon Luc (XXIII, 13-25), la foule crie à Pilate : « Fais mourir Jésus et relâche-nous Barabbas ». Pilate relâcha ce Barabbas qui avait été jeté *en prison pour sédition et meurtre*, et il livra Jésus.

Matthieu (XXVII, 15-26) donne le même récit en ajoutant que Barabas était un *prisonnier fameux qui se nommait Jésus Bar Abbas* tandis que *le crucifié était Jésus le Messie*.

Marc (XV, 6-15) raconte la scène en précisant que le Jésus livré était *roi des Juifs*.

Jean (XVIII, 39-40) mentionne, en outre, que Bar Abbas était un brigand.

Hâtons-nous de dire que cette histoire est une invention du correcteur des Evangiles ; chacun des passages que nous venons de signaler fait partie d'une interpolation dans le texte antérieur, les plus belles de ces interpolations étant celles des évangiles de Jean et de Luc, car elles comportent une « reprise » qui ne peut pas être niée ; chez Jean, le passage commence en XVIII, 39, immédiatement après la phrase « Je ne trouve aucun motif de le condamner » et se termine en XIX, 6, par la même phrase sur laquelle vient se ressouder le texte interrompu.

En Luc XXIII, l'insertion va de 16 à 22 avec, pour reprise, la phrase : « Je vais donc le relâcher après l'avoir fait châtier ».

Ce qu'il y a de plus étrange dans ce récit, ce n'est pas la procédure qui nous est rapportée (et qui est vraiment insolite car Jésus n'est en définitive ni condamné, ni acquitté et son sort dépend de celui d'un autre prisonnier), c'est le nom de l'autre.

Il s'appelle Bar-Abbas et ce nom signifie « Fils du Père » ; c'est le titre, par excellence, de Jésus lui-même ; le IVe Evangile a pour objet de montrer que Jésus est le fils unique du père unique, le « fils du Père » : « Je suis dans le Père et le Père est en moi » (Jn XIV, 11) ; « Moi et le Père nous sommes un seul » (X, 20) ; « ...afin que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils n'honore pas le Père qui l'a envoyé » (V, 23). Cette conception est complètement étrangère au Judaïsme, elle est païenne. Zeus, d'après Chrysippe, était à la fois père et fils. C'est l'idée que proclamait Simon le Magicien ; c'est l'idée de Paul : « Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils qui crie Abba (Père) » (Gal., IV, 6). Et c'est ce mot « Abba » que criaient les chrétiens (Rom., VIII, 15).

Mais cette conception n'était pas du goût des judéo-chrétiens. Ce « Fils du Père » qu'ils appelèrent « Bar-Abbas » était pour eux un imposteur, un brigand et ils voulurent que les évangiles désavouent ce triste individu ; ils insérèrent donc dans les textes une interpolation qui faisait exprimer aux écritures le contraire de ce qu'elles avaient dit jusque là. Ils allèrent même jusqu'à prétendre que ce Barabbas était un autre personnage ; malheureusement, on nous dit que ce nouveau « fils du Père » était un prisonnier fameux et qu'il s'appelait Jésus. Ainsi l'Evangile se trouve démenti par l'Evangile.

Seul, Matthieu nous a transmis le nom complet de Jésus-Bar-Abbas ; ce nom n'apparaît plus que dans six manuscrits grecs, deux versions syriaques et quelques scolies mais, au temps d'Origène, il se trouvait sur la plupart des manuscrits. Le nom de Jésus commençait cependant à être supprimé devant celui de Bar-Abbas et Origène approuvait cette suppression car « le nom de Jésus, disait-il, ne convient pas à un impie ». Si

ce propos est vraiment d'Origène, il faut lui opposer l'opinion de saint Jérôme qui, dans son Commentaire sur Esaïe (III, 20, 18-22), identifie le Christ à Barabbas : « Que le bon Sauveur se soit appelé ainsi, écrit-il, lui-même le déclare dans l'Evangile ».

Primitivement, Jésus était Barabbas et cela ne choquait pas plus les fidèles que lorsqu'ils lisent aujourd'hui que Jésus est le Fils du Père ou de Dieu, c'est-à-dire la seconde personne de la sainte Trinité.

Mais il vint un temps où l'opinion chrétienne fut divisée : une partie des croyants affirmait que Jésus n'était pas mort parce que le Fils de Dieu, dieu lui-même, ne pouvait pas mourir ; certains admettaient à la rigueur que la crucifixion avait été simplement symbolique, que Jésus n'était mort qu'en apparence ou partiellement, son esprit étant monté au ciel ou même qu'un autre personnage était mort à sa place. Ces chrétiens n'avaient nul besoin de la résurrection.

Cette opinion devint minoritaire, c'est-à-dire hérétique. La majorité des chrétiens affirma que Jésus avait été un homme réel, né de la chair, qu'il avait vécu sur terre et était véritablement mort ; elle assura, par la résurrection de son corps, sa survie comme dieu. La crucifixion ne fut nullement symbolique et Jésus souffrit. Jésus était le Roi des Juifs, le Messie terrestre.

Pour ces chrétiens, le Jésus simonien, fils du Père, était l'adversaire gnostique ; ce faux dieu, le dieu bon uniquement céleste, était un brigand ; ils répondaient ainsi aux livres de ce Bar-Abbas qui prétendaient que tous les prophètes venus avant sa révélation étaient des voleurs et des brigands (Jean, X. 8).

Ainsi s'explique « la connexité bizarre qui lie Barabbas à Jésus et qui fait que, si l'un est relâché, l'autre doit être supplicié... » (1). Pour que la puissance ou l'esprit du dieu incarné dans un corps humain retourne vers le Père, pour que le corps Jésus « rende l'Esprit », il faut l'immoler.

En fait, Jésus — écartelé entre deux partis chrétiens, le gnostique et le judaïsant — fut dédoublé en un Fils de Dieu spirituel et en un Messie humain souffrant. Aux yeux du judéo-christianisme triomphant le premier était un imposteur et le second fut localisé en Palestine à une certaine époque.

(*A suivre*)

---

(1) « Jésus Barabbas », par Van den Bergh van Eysinga, in « Premiers écrits du Christianisme. Rieder. Paris 1930.

Le Gérant : Georges Ory

Imp. Leroy - La Ferté-Macé (Orne) Dépôt légal 3e trim. 1955